MEDASYS

Rapport Annuel 2014

SANTE

BIOLOGIE

IMAGERIE

Medasys accompagne la Performance, la Qualité et l'Innovation des Etablissements de Santé

Sommaire

1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 1

2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE 2

2.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2014 2

2.2 COMPTES CONSOLIDES 2

2.2.1 Résultats consolidés 2

2.2.2 Etat de la situation financière consolidée 2

2.3 COMPTES ANNUELS DE MEDASYS SA 3

2.3.1 Compte de résultat 3

2.3.2 Bilan 3

2.3.3 Délais de paiement des fournisseurs et des clients 3

2.3.4 Dividendes 3

2.3.5 Inventaire des valeurs mobilières 3

2.3.6 Affectation du résultat de Medasys S.A. 3

2.3.7 Résultats des cinq derniers exercices 4

2.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES 4

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES 4

2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 5

2.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE 5

2.7.1 Informations sociales 5

2.7.2 Relations sociales 6

2.7.3 Santé Sécurité 6

2.7.4 Formation 6

2.7.5 Egalité de traitement – Non discrimination – Responsabilité Sociale 6

2.7.6 Organisation du temps de travail/temps partiels/heures supplémentaires en France 6

2.7.7 Autres thématiques sociétales 7

2.7.8 Risques industriels et liés à l'environnement 7

2.7.9 Responsabilité environnementale 7

2.7.10 Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs 8

2.7.11 Actions de sponsoring 8

2.7.12 Sous-traitance et fournisseurs 8

2.8 FACTEURS DE RISQUES 8

2.9 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE 9

2.9.1 Répartition du capital et droits de vote 9

2.9.2 Franchissements de seuils au cours de l'exercice 2014 9

2.9.3 Marché des titres de la société 10

2.9.4 Acquisitions et cessions par la société de ses propres actions 10

2.9.5 Délégation en matière d'augmentation de capital 11

2.10 GOUVERNANCE 11

2.10.1 Composition des organes de direction, de surveillance et d'administration 11

2.10.2 Fonctionnement des organes de direction, de surveillance et d'administration 12

2.10.3 Intérêts des dirigeants 12

2.10.4 Schémas d'intéressement du personnel 13

2.10.5 Tableau récapitulatif des opérations sur titres des dirigeants 13

2.11 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES 13

2.12 CONVENTIONS REGLEMENTEES 14

2.13 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE 14

2.14 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL 14

2.15 ATTESTATION DE PRESENCE ET D'AVIS DE SINCERITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION 15

3. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2015 17

4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 20

4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE 20

4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE 20

4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE 21

4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES 22

4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES 23

4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 24

4.6.1 Faits significatifs de l'exercice 24

4.6.2 Règles et méthodes comptables 24

4.6.3 Périmètre de consolidation 29

4.6.4 Facteurs de risques 30

4.6.5 Informations sectorielles 31

4.6.6 Notes relatives à l'état du résultat global consolide 31

4.6.7 Notes relatives à l'état de la situation financière consolidée 34

4.6.8 Données sociales 41

4.6.9 Transactions avec les parties liées et conventions réglementées 41

4.6.10 Autres informations 42

4.6.11 Evénements postérieurs à la clôture 43

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES 44

5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX 47

5.1 BILAN 47

5.2 COMPTE DE RESULTAT 48

5.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 49

5.3.1 Faits significatifs de l'exercice 49

5.3.2 Règles et méthodes comptables 49

5.3.3 Facteurs de risques 52

5.3.4 Filiales et participations 53

5.3.5 Notes sur le bilan 54

5.3.6 Notes sur le compte de résultat 58

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 63

5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES 65

5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX 68

5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 74

1. RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Madame, Monsieur, Cher Actionnaire

Le résultat net revenant au Groupe s'élève à 1,36 MEUR en 2014 représentant une croissance de 25 % par rapport à 2013. Cette bonne performance a été réalisée malgré un chiffre d'affaires en légère baisse de 2 %. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe en 2014 s'établit à 23,72 MEUR. Il est à noter par ailleurs que le chiffre d'affaires réalisé sur la France progresse de 5%.

Pour l'année 2015, les perspectives liées, notamment, à la plateforme de services devraient permettre à Medasys de réaliser un chiffre d'affaires en nette progression.

Un bon résultat et une base solide

Même si le chiffre d'affaires 2014 n'a pas été à la hauteur de nos espérances, nous considérons que l'ensemble de la situation du Groupe Medasys est très bonne.

Le Conseil de Surveillance reconnaît l'excellent travail du Directoire et de ses équipes qui ont su maintenir leurs efforts tout au long de l'année 2014 pour permettre au Groupe de poursuivre son redressement. Le Conseil de Surveillance tient à souligner la persévérance dont font preuve le Directoire et ses équipes. Pour ce travail de redressement et d'amélioration à tous niveaux réalisés au cours de ces cinq dernières années, nous tenons ainsi à féliciter les équipes de Medasys et leur reconduire toute notre confiance pour l'avenir.

Au niveau du résultat 2014, trois points principaux sont à noter :

- l'augmentation de la marge brute qui a atteint en 2014 un niveau excellent de 92 % à comparer à 90 % en 2013,
- la réduction des autres charges d'exploitation qui ont baissé de 3,7 % par rapport à 2013,
- un résultat opérationnel qui a atteint 7 % du chiffre d'affaires.

Gain de nouveaux marchés à l'export

Les efforts d'investissements à l'export, principalement en temps et en présence locale ont été récompensés. Grâce à la constance des équipes de Medasys, de nouveaux contrats et partenariats ont été signés en 2014 dont le contrat du Liban pour l'installation de l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth.

Pour 2015, les perspectives sur les pays du Maghreb et du Proche Orient sont excellentes.

Développements visionnaires & innovants

Avec le lancement de la plateforme de services de santé, - en partenariat avec le CHRU de Montpellier-, Medasys se positionne définitivement comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé. Medasys a ainsi franchi un pas important en 2014. Avec cette offre, Medasys et le CHRU de Montpellier proposent une vision innovante au secteur français de la santé. Après la mise en place des premiers usages, de nouvelles applications viendront enrichir le catalogue de la plateforme de services en 2015. Medasys participe ainsi activement aux projets «Territoire de Soins Numérique ».

Par ailleurs, Medasys est associé à plusieurs projets Hospitaliers relevant du programme « Hôpital Numérique ».

Lors de sa présentation, M. Frédéric Vaillant reviendra plus en détail sur ces différents points.

Je vous remercie de votre confiance et de votre participation au vote, lors de l'assemblée ou par correspondance, mais également de votre soutien pour le développement de Medasys.

Florence Hofmann
Présidente du Conseil de Surveillance

Le 5 mars 2015

2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

2.1 ACTIVITE ET EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

En 2014, Medasys a amélioré son ***résultat net revenant au Groupe*** de 25% comparé à l'année 2013 et cela malgré une légère baisse de son chiffre d'affaires consolidé de 2%.

En France, l'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité de nos solutions, la compétence de nos équipes et la maîtrise de notre méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

Nous avons pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Fin 2014, le lancement de notre plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé.

Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

A l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. L'ensemble de la gamme Medasys en cours de déploiement permettra aux professionnels de santé de disposer d'un système d'information santé unifié, communicant et sécurisé. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V.

Le Groupe a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth. Ce succès, qui intègre l'ensemble des logiciels de la gamme Medasys, a été rendu possible grâce au partenariat que Medasys a conclu avec IMS (groupe ITG), l'un des plus importants intégrateurs et fournisseurs de services au Liban et au Moyen-Orient. L'Hôtel-Dieu de France est un centre hospitalier universitaire, à but non lucratif administré par l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Avec plus de 400 lits, il gère près de 30 000 admissions et urgences par an.

Parmi les événements significatifs de l'année 2014, il convient de noter le ***partenariat*** signé entre Medasys et Wolters Kluwer Health, principal fournisseur d'informations des professionnels de santé. L'accord porte sur l'intégration de la solution UpToDate, l'outil d'aide à la décision clinique le plus utilisé dans le monde (850 000 médecins dans 164 pays et dans 29 000 hôpitaux) dans la solution de Dossier Patient DxCare de Medasys. Cette intégration de la solution UpToDate dans DxCare permettra aux praticiens dans un contexte clinique complexe de trouver facilement, rapidement et de façon sécurisée, les informations validées par des experts médicaux et scientifiques, les aidant ainsi dans leurs processus de décisions cliniques.

Le Groupe Medasys a également obtenu la ***certification*** FIDES ACE (Actes et Consultations Externes) par le CNDA (Centre National de Dépôt et d'Agrément) pour la solution de facturation T2A DxBilling®. Cette certification vient reconnaître la pertinence de la solution développée par Medasys et sa capacité à répondre aux enjeux fixés par les tutelles en matière de facturation individuelle et détaillée aux établissements de santé publics et privés d'intérêt collectif. La certification FIDES vient aujourd'hui renforcer le positionnement de Medasys, dont les solutions de facturation au fil de l'eau sont utilisées quotidiennement par des établissements tels que le CH de Cannes ou l'Institut de Cancérologie de Lorraine.

En 2014, Medasys a obtenu la reconduction de ses certificats ISO 14001, ISO 9001, ISO 13485 et CE par l'AFNOR.

Medasys a par ailleurs annoncé le 31 mars 2014, respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application (décret n°2014-283) en date du 4 mars 2014. En conséquence, les actions MEDASYS peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en action (PEA) traditionnel.

2.2 COMPTES CONSOLIDES

2.2.1 RESULTATS CONSOLIDES

(€'000)	31.12.14 (12 mois)	31.12.13 (12 mois)	31.12.12 (12 mois)
Chiffre d'affaires	23 720	24 108	25 337
Marge brute	92%	90%	87%
Résultat opérationnel courant	1 659	1 527	867
Dépréciation du Goodwill	0	0	<37>
Résultat opérationnel	1 659	1 527	830
Résultat net revenant au Groupe	1 360	1 091	507

Le Groupe a enregistré en 2014, un chiffre d'affaires consolidé de 23 720 k€ contre 24 108 k€ en 2013. Le chiffre d'affaires 2014 a été impacté par la baisse des revenus de notre filiale Mega-Bus. Toutefois, l'augmentation de 2 % du taux de marge brut ainsi que la baisse des charges externes ont permis d'améliorer sensiblement le résultat opérationnel du Groupe à fin décembre 2014. Le résultat opérationnel est ainsi passé de 1 527 k€ en 2013 à 1 659 k€ en 2014. Le résultat net consolidé revenant au Groupe ressort à 1 360 k€ au 31 décembre 2014 contre 1 091 k€ au 31 décembre 2013 soit en progression de 25%.

2.2.2 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(€'000) Actif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Actif non courant	**26 105**	**25 222**	**21 926**
dont Immobilisations	*7 175*	*6 966*	*6 868*
dont Ecarts d'acquisition	*5 798*	*5 798*	*5 798*
Actif courant	**14 826**	**11 114**	**12 016**
dont Trésorerie	*1 323*	*2 133*	*1 427*
Total	**40 931**	**36 336**	**33 942**

(€'000) Passif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Capitaux propres	**15 127**	**13 902**	**12 650**
dont Résultat	*1 360*	*1 091*	*507*
Passif non courant	**7 912**	**7 215**	**5 792**
Passif courant	**17 892**	**15 219**	**15 500**
dont Dette financ.<1 an	*4 320*	*3 439*	*3 747*
Total	**40 931**	**36 336**	**33 942**

Au cours de de l'année, Medasys S.A. a contracté quatre prêts moyen-terme. Deux prêts ont été contractés auprès de LCL afin de financer divers agencements et installations de bureaux, le 28 janvier pour 248 k€ et le 1er septembre pour 153 k€. Les deux autres prêts ont été contractés le 7 avril auprès du CIC pour 600 k€ et le 28 avril auprès de HSBC pour 1 400 k€. Ces prêts ont pour objet de financer nos investissements en R&D et le développement du groupe à l'international.

L'endettement financier net s'établit ainsi à 5 693 k€ contre 2 558 k€ au 31 décembre 2013.

(€'000)	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Actifs financiers évalués à la juste valeur		151	295
Trésorerie et équivalent en trésorerie	1 323	2 133	1 427
Emprunts et dettes financières > à un an	2 696	1 403	574
Emprunts et dettes financières < à un an	4 320	3 439	3 747
Dette financière nette	**<5 693>**	**<2 558>**	**<2 599>**

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice 2014 présentés ci-dessus.

2.3 Comptes annuels de Medasys SA

2.3.1 Compte de resultat

(€'000)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffre d'affaires	**21 355**	**21 027**	**21 695**
Total des produits d'exploitation	24 763	24 495	25 099
Achats consommés	264	59	206
Autres achats et charges externes	5 698	7 000	6 898
Impôts	637	597	622
Charges de personnel	14 351	13 161	13 858
Dotations aux amort.et provisions	3 455	4 323	4 444
Résultat d'exploitation	**358**	**<645>**	**<929>**
Résultat financier	<215>	<145>	<279>
Résultat courant avant impôts	**143**	**<790>**	**<1 208>**
Résultat exceptionnel	<108>	95	<117>
Impôt sur les bénéfices	1 229	1 262	1 093
Résultat net	**1 264**	**567**	**<232>**

Le chiffre d'affaires de Medasys SA est de 21 355 k€ en 2014 contre 21 027 k€ en 2013 soit une hausse de 2 %.

Les produits d'exploitation de 24 763 k€ comprennent les frais de développement activés à hauteur de 3 366 k€.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 5 698 k€ en 2014 contre 7 000 k€ en 2013. Cette forte baisse est due principalement aux coûts des ventes, à la réduction des honoraires ainsi qu'à la diminution des sous-traitants R&D.

Les charges de personnel s'établissent à 14 351 k€ en 2014 à comparer à 13 161 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Il est à noter que le CICE contribue à une baisse de 243 k€.

Après constatation d'une dotation aux amortissements de 3 455 k€, le bénéfice d'exploitation s'établit à 358 k€ par rapport à une perte de 645 k€ en 2013.

Le résultat financier 2014 s'élève à <215> k€. Il était de <145> k€ en 2013.

Le résultat net au 31 décembre 2014 correspond à un bénéfice de 1 264 k€ à comparer à un bénéfice de 567 k€ à fin décembre 2013.

2.3.2 Bilan

(€'000) Actif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Actif immobilisé	11 495	11 488	11 912
Stocks et en-cours	116	216	29
Clients & autres créances	24 621	19 657	17 653
Disponibilités	1 275	1 605	1 209
Comptes de régularisation	348	260	339
Total	**37 855**	**33 226**	**31 142**
(€'000) Passif	**31.12.14**	**31.12.13**	**31.12.12**
Capitaux propres	15 280	13 965	13 643
Avances conditionnées	167	167	167
Provisions	104	225	223
Dettes financières	5 784	3 361	2 916
Fournisseurs	3 286	3 427	2 771
Dettes fiscales et sociales	9 403	6 915	7 180
Autres dettes	2 802	4 595	3 943
Comptes de régularisation	1 029	571	299
Total	**37 855**	**33 226**	**31 142**

Il n'a pas été enregistré de dépenses et de charges non déductibles fiscalement visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts au cours de l'exercice 2014.

2.3.3 Delais de paiement des fournisseurs et des clients

(Article L.441-6-1 du code de Commerce)

La dette « fournisseurs » au 31 décembre se décompose par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la cloture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fournisseurs	1 865	1 270	353	134	108
Factures non parvenues	1 325	0	0	0	1 325
Effets à payer	96	0	0	96	0
Total 2014	**3 286**	**1 270**	**353**	**230**	**1 433**
Total 2013	3 427	1 710	255	99	1 363
Total 2012	2 771	903	614	228	1 026

Les créances « clients » au 31 décembre se répartissent par échéance comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Clients	2 010	1 171	242	557	40
Clients douteux	85	85			
Factures à établir	19 999		340	1 801	17 858
Total 2014	**22 094**	**1 256**	**582**	**2 358**	**17 898**
Total 2013	17 531	861	28	452	16 190
Total 2012	15 471	1 191	41	274	13 965

2.3.4 Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices aucun dividende n'a été distribué.

2.3.5 Inventaire des valeurs mobilieres

L'inventaire des valeurs mobilières est annexé dans la note 5.3.6.6.1 comptes annuels du présent rapport.

2.3.6 Affectation du resultat de Medasys S.A.

Il sera demandé à la prochaine assemblée de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice 2014 qui viennent d'être présentés ci-dessus. Il sera proposé à cette même assemblée, d'affecter le bénéfice de l'exercice 2014 s'élevant à 1 263 880,02 euros au compte report à nouveau.

2.3.7 RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(€'000)	2010	2011	2012	2013	2014	
Situation financière en fin d'exercice						
Capital social	4 000	7 273	7 273	7 284	7 375	(1)
Nombre d'actions ordinaires	13 983 115	25 423 328	25 423 328	25 459 936	25 779 313	(1)
Nombre maximum d'actions à créer par droits de souscription et options		2 524 562	2 524 562	1 889 112	1 252 559	(1)
Opérations et résultats, effectifs						
Chiffre d'affaires hors taxes	13 352	16 322	21 695	21 027	21 355	
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<996>	<448>	3 108	3 692	3 263	
Impôt sur les bénéfices	<1 763>	<1 484>	<1 093>	<1 262>	<1 229>	
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	7 832	3 885	4 433	4 387	3 228	
Résultat net	<7 065>	<2 849>	<232>	567	1 264	
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-	
Résultats des opérations par action *(€)*						
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	0,05	0,04	0,17	0,19	0,17	
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	<0,51>	<0,11>	<0,01>	0,02	0,05	
Dividende attribué	-	-	-	-	-	
Personnel						
Effectif moyen *(en nb. de salariés)*	141	175	181	168	188	
Masse salariale	8 324	9 469	9 618	9 214	10 095	
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	3 363	4 134	4 240	3 947	4 256	

(1) Au 31.12.2014, le capital de la société est de de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des BSA(3) en actions. Au 31.12.2014, 513 320 BSA(3) représentant 51 332 actions, ont été exercés pour 32 754,95 €.

2.4 COMPTES ANNUELS DES FILIALES

Medasys (Japon)

Le chiffre d'affaires de Medasys Japon s'établit à 30 MJPY en 2014. Il était de 36 MJPY en 2013. A fin décembre 2014, le résultat net de Medasys Japon s'établit à <5,9> MJPY, Il était de <3,7> MJPY à fin décembre 2013.

Mega-Bus

Le chiffre d'affaires de Mega-Bus en 2014 est de 1 497 k€ contre 2 051 k€ en 2013. Cette baisse de 27% est liée à la perte de clients sur la fin de l'année suite aux regroupements de laboratoires privés importants. La perte d'exploitation de l'exercice 2014 s'établit à 170 k€ contre un bénéfice de 225 k€ à fin décembre 2013. La perte nette ressort à 155 k€.

Mexys (Belgique)

A fin décembre 2014, le chiffre d'affaires de Mexys ressort à 1 421 k€ à comparer à 1 608 k€ en 2013. Malgré la baisse du chiffre d'affaires en 2014, les perspectives restent bonnes, notamment à l'export, avec deux contrats importants qui ont été remportés sur l'exercice, l'un au Costa Rica (Hospital Del Trauma à San Jose) et le second en Nouvelle Zélande (Middlemore hospital à Auckland). La perte d'exploitation 2014 s'établit à 39 k€. Dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire, le Tribunal de commerce de Mons a approuvé le 22 décembre 2014 la proposition de plan qui lui a été présentée. En conséquence, Mexys a enregistré en 2014 un produit exceptionnel de 456 k€ lié à l'abandon des créances permettant ainsi de dégager un bénéfice net de 318 k€.

Medasys Africa (Algérie)

Le 2 juillet 2013, le capital social a été appelé et libéré à hauteur de 50%. La société est toujours en cours d'immatriculation.

MedHealth Maroc

Au cours de l'année 2014, deux salariés ont été embauchés afin de contribuer, notamment, au déploiement de notre contrat signé avec les Services de Santé des Forces Armées Royales. Notre nouvelle filiale marocaine a enregistré un chiffre d'affaires de 15 k€ au cours de l'exercice 2014.

2.5 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Participations	12 700	12 700	12 690
Créances rattachées à des participations	3 959	4 059	4 041
Créances clients et comptes rattachés	192	297	272
Dettes rattachées à des participations	91		91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	167	202
Achats d'immobilisation		52	
Achats de marchandises	75	86	135
Achats et autres charges externes	371	183	295
Chiffre d'affaires	328	534	498
Produits financiers	1	5	7
Charges financières	196	4	1
Produits d'impôt		72	

Au cours de l'exercice 2014, Medasys S.A. et sa filiale Mega-Bus ont conclu une convention de sous-location d'un espace de bureaux à Clamart, en remplacement de celle portant sur les bureaux de Gif-sur-Yvette. Cette nouvelle convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2014.

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife.

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances financières			11
Dettes financières	698	698	
Créances clients et comptes rattachés	369		51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899	520	99
Achats et autres charges externes	391	420	189
Chiffre d'affaires	237		31
Charges financières	32	9	
Produits financiers			13

Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

Au cours de l'exercice 2013, la société NoemaLife a mis à la disposition de Medasys la somme de 698 k€ rémunérée en 2014 au taux annuel de 4,5 % conformément à un avenant à la convention de trésorerie signé le 10 février 2014. Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de cette convention se sont élevées à 32 k€. Au titre de la convention d'assistance mise en place en 2014 entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes consolidés une charge de 240 k€ représentant 1% du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

Au cours de l'exercice 2014, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

La rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction sont explicités au paragraphe 2.10.3.

2.6 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 623 k€ à comparer à 3 463 k€ en 2013. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2014 s'établissent à 1 334 k€, à comparer à 1 327 k€ en 2013. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 400 k€ en 2014 contre 3 776 k€ en 2013. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 397 k€ en 2014 contre 1 636 k€ en 2014. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 003 k€ contre 2 140 k€ en 2013.

2.7 RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

Le Groupe MEDASYS poursuit son développement pour continuer à être le leader des éditeurs de logiciels médicaux.

L'établissement de ce rapport a été réalisé conformément aux demandes de l'article 225 de la loi Grenelle 2. Les origines et consolidations des données sont les suivantes :

- indicateurs sociaux : les données relatives à ces indicateurs ont été extraites des logiciels de paie des entreprises françaises du Groupe MEDASYS. Les données des filiales non françaises sont issues du reporting des départements qui en ont la charge dans les diverses entités du Groupe,

- indicateurs environnementaux : ces données couvrent le périmètre Français et notamment les locaux situés en Ile de France. Les procédures de collecte des éléments relatifs à la consommation des ressources n'ont pas permis d'élaborer des données satisfaisantes pour la publication du présent rapport,

- indicateurs sociétaux : les données relatives aux partenariats et aux actions sociétales ont été transmises par la Direction de la Communication et de la Qualité.

L'Entreprise a utilisé un référentiel interne défini en fonction de son activité, disponible au siège sur demande.

2.7.1 INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe (*hors les filiales Medasys Japon et Medhealth Maroc peu significatives*) est composé comme suit :

- répartition H/F :

Année	2014	2013	2012
Hommes	144	143	162
Femmes	64	59	62
Total	**208**	**202**	**224**

- décomposition par filiale et par zone géographique :

	MEDASYS France	MEGABUS France	MEXYS Belgique
Hommes	121	14	9
Femmes	59	4	1
Total	**180**	**18**	**10**

Les répartitions ci-après concernent l'effectif du périmètre français

- répartition par catégorie

	MEDASYS France	MEGABUS France
Cadres	164	8
Non cadres	16	10
Total	**180**	**18**

- répartition par âge :

	MEDASYS France		MEGABUS France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
>30 ans	30	13	1	1
de 31 à 40 ans	30	17	4	2
de 41 à 50 ans	34	21	3	0
>51 ans	27	8	6	1
Total	**121**	**59**	**14**	**4**

Le Groupe poursuit son développement à l'international, il a embauché deux personnes au Maroc dans la filiale MedHealth.

En 2014, le Groupe a embauché en France, 31 collaborateurs en CDI ou CDD. Il y a eu 4 licenciements.

La moyenne d'âge des collaborateurs en 2014 reste constante par rapport à 2013, soit 42 ans et l'ancienneté moyenne est de neuf ans.

Le total des rémunérations de base du Groupe versé en France sur l'année 2014 a augmenté de 2,27 % par rapport à 2013.

(En euros)	Salaire moyen 2014	Salaire moyen 2013
Cadre	4054	4034
Non cadre	2242	2240

2.7.2 Relations sociales

Medasys S.A. dispose d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) composée de 6 titulaires « cadres », 5 suppléants « cadres », 1 titulaire « non-cadres » et 1 suppléant « non-cadres ». Ces titulaires sont nommés pour une durée de 4 ans. Les prochaines élections de la DUP auront lieu en 2015. La Direction organise des réunions mensuelles avec la Délégation unique du personnel.

Par ailleurs, trimestriellement, le CHSCT se réunit. Les membres du CHSCT ont été formés à leurs missions. Dans le cadre du développement de MEDASYS S.A., la Direction a loué une surface de bureau supplémentaire ; à cette occasion le CHSCT a été librement consulté sur l'aménagement des locaux et la DUP en a été informée.

Medasys SA verse au titre du budget œuvres sociales un montant annuel légal correspondant à 0,20% de la masse salariale. Un montant identique est versé au titre du budget de fonctionnement.

2.7.3 Sante Securite

Le siège social se situe dans un immeuble de grande hauteur ce qui implique la constitution d'un groupe de référents de sécurité locaux, constitués par les salariés bénévoles. Chaque référent de sécurité a été formé aux techniques d'évacuation.

Suite au changement du siège social de MEDASYS SA, ce dernier a élaboré le nouveau document unique en collaboration avec le CHSCT et l'ergonome du travail ainsi que le médecin du travail.

Par ailleurs, une attention particulière a été portée au bien être des salariés notamment par des études sur le bruit en effectuant des mesures par un ergonome extérieur. Des actions sont en cours comme l'équipement de casques adaptés pour la hot line et la mise en place de cloisons antibruit.

Medasys continue à concentrer ses efforts pour réduire le risque routier : l'élaboration d'une charte de covoiturage, la limitation des déplacements en voiture en privilégiant les autres moyens de locomotion (train, avions) et la visioconférence. Notre politique de déplacement a été mise à jour et a fait l'objet d'une consultation de la DUP.

Une commission de télétravail a été créée avec les organisations syndicales, les membres du CHSCT et la délégation du personnel sur la mise en place du télétravail au sein de l'entreprise. Tout au long de l'année 2014, des consultations ont été effectuées par service relatives à ce nouveau mode d'organisation du travail. La Commission s'est réunie régulièrement et a abouti à un accord d'expérimentation du télétravail débutant le 1er avril 2015 pour une durée d'un an afin de répondre à la demande des salariés, notamment pour l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Conformément au bilan annuel d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail transmis au CHSCT, il y a eu 3 accidents de travail et un accident de trajet. Un des accidents du travail a généré un arrêt de 6 jours. Pour les autres, il n'y pas eu d'arrêt de travail. Il y a également eu 3 mi-temps thérapeutiques sur l'année 2014.

Le Groupe veille à la qualité de l'environnement de travail de ses collaborateurs ; ainsi, à Clamart, ces derniers peuvent accéder à des services tels que la conciergerie et la salle de sport. Des breakfast time ou tea time avec la Direction Générale sont également organisés afin de créer des moments d'échanges informels et ainsi renforcer la cohésion interne. Par ailleurs, notre comité green sensibilise les collaborateurs aux bonnes pratiques liées à l'environnement (tri des déchets par exemple).

2.7.4 Formation

Dans le cadre du développement stratégique de l'entreprise et de ses perspectives de croissance, l'effort de formation est absolument incontournable pour maintenir un fort niveau de compétitivité sur le marché de l'édition de logiciel. Le Groupe MEDASYS a axé en 2014 ses formations sur le développement des compétences techniques et de la gestion de projet. En 2014, le nombre d'heures consacré à la formation en France s'établit à 2529 heures à comparer à 1836 heures en 2013.

Par ailleurs, MEDASYS S.A. a décidé d'encourager la mobilité interne, et a mis en place un processus de mobilité interne dès mai 2014 ; quelques collaborateurs ont bénéficié de ce dispositif.

2.7.5 Egalite de traitement – Non discrimination – Responsabilite Sociale

Aucun accord collectif relatif à l'emploi et au maintien des personnes handicapées n'a été signé avec les organisations syndicales. Le groupe mène toutefois une politique active sur ce sujet. MEDASYS S.A. a sensibilisé ses collaborateurs en participant en 2014 au programme national de sensibilisation à l'intégration des personnes en situation d'handicap (PNSIH). Le Groupe continue ses relations avec les organismes qui visent à promouvoir l'accès des Travailleurs handicapés (ex : Cap Emploi). Medasys a soutenu financièrement des structures protégées et/ou adaptées valorisant l'emploi des travailleurs handicapés : loxy, ateliers Castille, Menhirs. Les prestations sont essentiellement des prestations de fournitures ou de services.

2.7.6 Organisation du temps de travail/temps partiels/heures supplementaires en France

La mise en œuvre du statut collectif s'organise sur la base des dispositions réglementaires et conventionnelles existantes au travers, notamment, de notre accord RTT.

En France, 11 collaborateurs sont employés à temps partiel choisi, soit environ 5 % des effectifs en 2014, pourcentage constant par rapport à l'année dernière.

Ce mode d'organisation du travail répond aux souhaits des collaborateurs pour concilier leur vie privée et professionnelle. Le taux d'absentéisme est de 3,8% en 2014.

Les salariés hommes devenus père ont tous pris la totalité de leur congé paternité.

Le Groupe veille à respecter les réglementations en matière d'égalité professionnelle et de non-discrimination applicables sur chacun des territoires où il emploie des collaborateurs.

Les principes de responsabilité sociale du Groupe ont pour fondements la reconnaissance et le respect des textes fondamentaux relatifs aux droits sociaux et à la protection de l'environnement.

2.7.7 AUTRES THEMATIQUES SOCIETALES

Compte tenu de l'activité et de l'implantation géographique du Groupe, les impacts en matière de développement régional et sur les populations riveraines ou locales ne sont pas significatifs.

Au vu de la taille du Groupe et de sa localisation principale sur le sol français, Medasys n'a pas engagé d'actions spécifiques en faveur des droits de l'homme ou d'action visant à lutter contre le travail forcé ou contre le travail des enfants.

Dans le cadre des opérations export, Medasys respecte les lois et conventions relatives à la lutte contre la corruption. Medasys s'est également engagé auprès de la Coface à respecter la convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 relative à la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Responsabilité environnementale

2.7.8 RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe n'a pas connaissance de risques industriels ou environnementaux susceptibles d'avoir un impact significatif sur son patrimoine ou sur ses résultats et estime que les impacts environnementaux de ses activités sont très limités :

- une grande partie de ses actifs est de nature incorporelle, ce qui limite les risques sur les plans industriels et environnementaux;

- aucun site du Groupe ne génère de déchets dangereux ou de rejet ayant un impact environnemental sur le sol, dans l'air ou dans l'eau, ni ne répond aux critères de la directive SEVESO ou n'est classé ICPE (Installations Classées – et présentant des risques – pour la Protection de l'Environnement);

- le Groupe n'estime pas être exposé aux conséquences du changement climatique à court et moyen terme;

- les activités de Medasys n'ont pas d'impact négatif connu sur la biodiversité, et ne génèrent ni bruit ni odeur susceptible de gêner le voisinage. En outre, le Groupe n'est pas concerné par les conditions d'utilisation des sols.

Compte tenu du caractère limité des risques industriels et environnementaux du Groupe, aucune provision pour risques en matière d'environnement n'a été enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe en 2014. Aucune charge n'a non plus été intégrée dans les comptes au titre d'une décision judiciaire en matière d'environnement ou d'actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci.

2.7.9 RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Malgré le faible impact environnemental de son activité, le Groupe a néanmoins décidé d'agir sur ses activités internes. En effet, la mise en place d'une démarche de certification ISO 14001 a été initiée après une dizaine d'années de certification ISO 9001. La démarche a démarré en octobre 2011, avec l'appui d'une consultante.

Le changement le plus significatif est le déménagement de la société de Gif-sur-Yvette à Clamart, le 23 décembre 2013. Le choix de l'immeuble a été fait, entre autres, en fonction des critères de développement durable. L'immeuble est certifié BREEAM In-Use.

La politique environnementale a été revue suite au déménagement. Elle suit quatre principes d'actions majeurs :

- maîtriser notre consommation d'eau,

- maîtriser notre consommation d'électricité,

- maîtriser nos déchets (valorisation de nos déchets),

- réduire le nombre de déplacements professionnels.

Des actions de communication internes sont menées par des newsletters à l'ensemble des salariés.

Sur la base du volontariat, Medasys a constitué une équipe de salariés (la « Green Team ») afin de mener à bien un certain nombre d'actions environnementales : sensibilisation, mise en place d'actions…La green team, la responsable des ressources humaines, la responsable marketing et la responsable environnement ont reçu une formation par un organisme externe afin de revoir les bases de la norme ISO 14001 et d'approfondir les actions à mener.

L'AFNOR a certifié conforme suivant la norme ISO 14001 (v2004), le système de management environnemental de Medasys fin septembre 2012, l'audit ayant permis d'établir que le système de management environnemental mis en place par Medasys répondait à l'ensemble des exigences de la norme ISO 14001 (v 2004). L'audit de surveillance n°1 en mars 2014 a conclu à la conformité du système de management environnemental de Medasys.

Les consommations d'eau et d'électricité sont indisponibles pour l'année 2014. En effet, l'immeuble étant loué et occupé par différentes entreprises, les consommations d'électricité et d'eau de Medasys n'ont pas été obtenues. Un logiciel de suivi de ces consommations est en cours de mise en place par le propriétaire qui devrait permettre un meilleur suivi en 2015.

Aujourd'hui nous avons identifié comme impact le plus significatif les déplacements professionnels. La cible est l'augmentation du nombre de visioconférences. C'est ce que nous quantifions actuellement.

	En 2012	En 2013	En 2014
Nombre de visioconférences	17	23	35

Elle est en nette progression chaque année.

Concernant la maîtrise des déchets, un travail est en cours avec l'équipe Green afin que le tri des déchets soit mis en place à la source. Celui-ci va permettre de générer des économies.

L'immeuble organise des réunions (comités vert) sur une base semestrielle avec l'ensemble des représentants bailleurs et la société d'entretien. Ces comités permettent d'anticiper les orientations réglementaires en étant à l'avant-garde des bonnes pratiques.

Un recyclage papier et matériel informatique est assuré par des entreprises ou associations respectant les normes environnementales locales en vigueur en ce qui concerne le traitement des déchets électroniques et les déchets papier.

Afin de préserver la bio-diversité, les pratiques mises en œuvre au sein du nouveau bâtiment respectent les préconisations de gestion responsable en cohérence avec l'étude écologique réalisée en 2012 dans le cadre de la démarche Breeam in-use.

De plus, une ruche est installée sur le toit de l'immeuble et des animations telles que la dégustation du miel et la présentation des produits sont réalisées par NICOMIEL. Ce projet permet ainsi de participer à la préservation de l'écosystème et de sensibiliser les salariés.

2.7.10 Mesures prises en faveur de la sante et de la securite des consommateurs

Au bout de la chaîne des solutions Medasys se trouvent des patients. Aussi l'engagement de Medasys en matière de sécurité et de qualité des soins n'est pas un vain mot. Les solutions Dossier Patient de Medasys sont certifiées ISO 13485 reconnaissant le logiciel comme un dispositif médical et fixant ainsi un cadre rigoureux en matière de sécurité patient.

A été fait le choix d'une méthode de gestion préventive qui va dans le sens du patient, de la qualité de sa prise en charge et d'une garantie de fiabilité pour les professionnels de santé. Ainsi, Medasys a mis en place une unité de Gestion des Circonstances Critiques qui intervient dès qu'une anomalie est signalée. Elle s'attache en premier lieu à vérifier qu''il s'agit ou non de circonstances critiques pouvant engendrer un risque patient. Si le risque est avéré, cette unité déclenche immédiatement la procédure d'alerte. Le client concerné est pris en charge par les équipes Medasys afin d'évaluer le périmètre du problème et les experts se concentrent sur la résolution dans les délais les plus courts possibles. Des mesures conservatoires sont alors étudiées au cas par cas.

C'est également dans cette logique, que Medasys travaille de concert avec le club utilisateurs DxCare. Ce dernier est impliqué en amont de la conception des solutions. Des groupes de travail constitués des clients expérimentés contribuent à la définition des besoins et exigences métier et aux évolutions de l'application. Les aspects règlementaires ainsi que les questions de fiabilité sont pris en compte. Avec plus d'une vingtaine de réunions par an, ces groupes de travail débouchent sur le développement de nouvelles fonctionnalités correspondant aux besoins des utilisateurs.

En outre, la qualité des solutions Medasys a depuis toujours été un point central. Medasys s'attache constamment à améliorer les processus de qualification. Les moyens de disposer d'une unité de qualification toujours plus performante sont mis en œuvre. Ainsi, aux tests techniques réalisés par les développeurs, s'ajoutent ceux conduits par l'équipe de consultants. Ces collaborateurs régulièrement en contact avec les clients et donc parfaitement au fait de leurs problématiques effectuent notamment des tests fonctionnels en utilisant notamment une bibliothèque de scenarii enrichie à chaque nouvelle version.

2.7.11 Actions de sponsoring

Le service marketing et communication a une démarche auprès de différentes associations sur son domaine. Ainsi avec l'association SoFGRES (Société française de gestion des risques en établissement de santé), dont la société est adhérente depuis 2013, un dialogue régulier s'est instauré. Outre une contribution intellectuelle, Medasys a apporté une aide sous forme de sponsoring visant à aider l'association dans le cadre de l'une de ses réunions.

Nous avons fait appel en fin d'année à France-Madagascar et à Vœux Créatifs pour les cartes de vœux qui œuvrent au profit de la ligue contre le cancer.

Medasys s'engage de plusieurs manières pour améliorer la prise en charge des patients atteints du cancer et plus largement lutter contre cette maladie qui est la première cause de mortalité en France. Outre sa solution dédiée pour la chimiothérapie, Medasys a choisi d'apporter à travers ces cartes de vœux un soutien financier pour la recherche et la prise en charge du patient.

2.7.12 Sous-traitance et fournisseurs

La démarche volontaire de Medasys pour obtenir la certification ISO 14001, a conduit à faire des choix de prestataires ayant eux aussi engagé une démarche environnementale.

C'est notamment le cas des prestataires œuvrant dans le domaine de la construction des stands ou de l'impression des brochures commerciales.

Avec plus de 20 salons par an dont 4 rendez-vous incontournables pour lesquels un stand est construit, il a semblé important de pouvoir s'appuyer sur des partenaires « green ». Ainsi en 2014, le stand HIT a été remonté trois fois (HIT, SFAR, JFR) dans un souci d'éco responsabilité et les critères de choix du prestataire incluaient un volet environnemental important.

La conception du stand Medasys HIT a donc amené à l'utilisation maximale de matériaux à caractère environnemental, matériaux issus du recyclage et/ou recyclables :

- du bois contreplaqué type plysorol, certifié PECF, issu de forêts gérées durablement, et de l'aggloméré issu de bois récupérés et déchiquetés sont utilisés ;

- pour les Impressions, des encres sans solvants ni adjuvants de fluidité nocifs à la santé sont utilisées ;

- l'utilisation d'ampoules basse consommation est privilégiée ;
- l'ensemble de la menuiserie sera remontée sur les prochains salons de l'année, une fois démontée, sa conception de fabrication pourra limiter son encombrement sur les phases de transport et de stockage ;

- elle sera ensuite transformée en caisses de transport ou en support de plancher technique ;

- les éléments de mobilier ont été loués, leur utilisation est mutualisée ;

- l'ensemble des fournisseurs intervenant sur le stand intègre le tri sélectif sur les étapes de montage et de démontage. En outre, ils sont tous implantés en région parisienne afin de limiter le transport.

Dans le domaine de l'impression, un prestataire de proximité et certifié IMPRIM VERT & PEFC est privilégié.

2.8 Facteurs de risques

Exposition au risque de liquidité

Le contrat de prêt signé en décembre 2013 ainsi que ceux souscrits en 2014 comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Seul le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution.

Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès de différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

Risque de change

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

Solvabilité clients

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

Risque opérationnel

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

Risque lié à l'environnement économique

Le Groupe opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

Risque environnemental

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

2.9 CAPITAL ET TITRES DE LA SOCIETE

2.9.1 REPARTITION DU CAPITAL ET DROITS DE VOTE

Après constatation par le Directoire du 14 mars 2014 de la création de 319 377 actions nouvelles résultant de l'exercice de 3 193 770 BSA(2), le capital social de la société est de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des 513 320 BSA(3) exercés entre le 17 janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Ces derniers représentent 51 332 actions, soit un prix d'exercice de 32 754,95 €.

L'exercice des 10 669 490 BSA(3) représentant 1 066 949 actions qui est intervenu entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 s'élève à 680 820,16 €.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 16 janvier 2015 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	12 078 223	44,99%	12 078 223	45,31%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,08%	1 633 000	6,13%
Management	722 859	2,69%	722 859	2,71%
Salariés	107 949	0,40%	107 949	0,40%
Sous-total	**14 542 031**	**54,17%**	**14 542 031**	**54,55%**
Ecotech et developpement durable	403 251	1,50%	403 251	1,51%
Hexagone croissance 2	338 843	1,26%	338 843	1,27%
Hexagone croissance 3	423 214	1,58%	423 214	1,59%
Hexagone croissance 4	255 461	0,95%	255 461	0,96%
Public	10 695 002	39,84%	10 695 002	40,12%
Actions propres détenues par Medasys	188 460	0,70%		
Total	**26 846 262**	**100%**	**26 657 802**	**100%**

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

2.9.2 FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE 2014

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2014.

2.9.3 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Volumes traités

Transactions			Fiche technique	
Période	Nombre de titres échangés	Capitaux traités (€)	Mnémonique	MED
Synthèse 2012	4 494 572	2 608 020	Code Euroclear	5262
Synthèse 2013	10 665 592	7 536 766	Code ISIN	FR0000052623
Janvier	505 302	356 591	Code Reuter	MDSY.PA
Février	6 590 984	6 719 092	Code Bloomberg	MED FP
Mars	1 724 710	1 759 263	Code Datastream	F.MDS
Avril	962 335	916 422		
Mai	800 547	676 760	Marché de cotation	NYSE Euronext Paris
Juin	511 106	430 815		Compartiment C
Juillet	309 503	241 642		
Août	224 233	163 063	Catégorie	Continu non SRD
Septembre	479 760	380 465	Classification sectorielle	FTSE Santé 446
Octobre	321 986	217 603	Eligibilité au PEA	Oui
Novembre	308 127	211 070		
Décembre	6 520 464	5 932 819	Capital au 5 mars 2015	7 680 146 €
Synthèse 2014	19 259 057	18 005 605	Nombre de titres ordinaires	26 846 262
			Capitalisation au 5 mars 2015	19 866 234 €
janv.-15	1 250 798	931 598		
févr.-15	2 073 799	1 580 352	Cours de clôture au 5 mars 2015 :	0,74 €

Evolution du cours de l'action Medasys sur l'année 2014 en euro

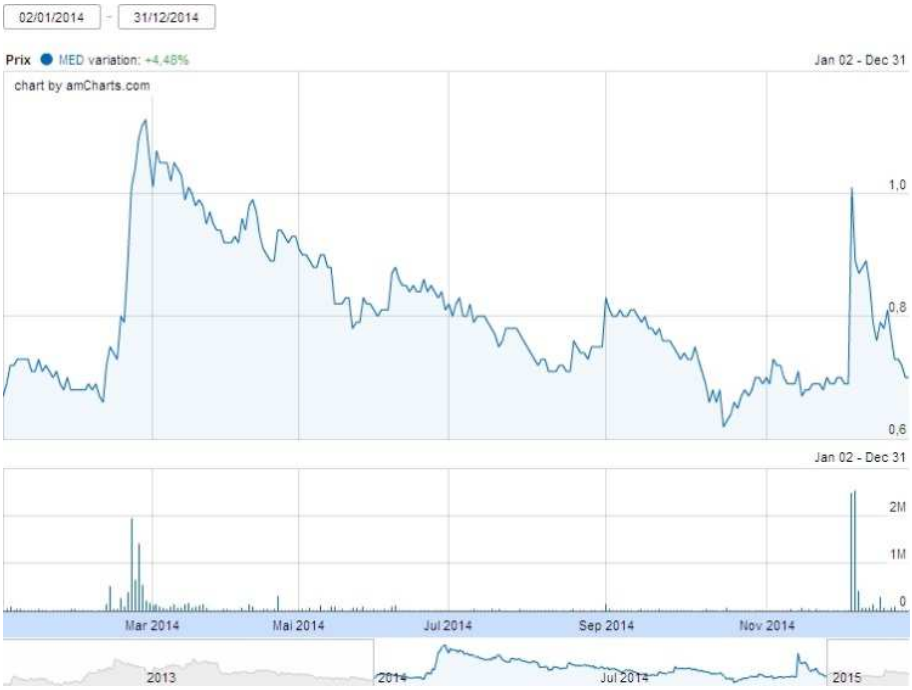

Source : Euronext

Bons de souscription d'actions, BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013 ;

- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014 ;

- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles constatée par le Directoire du 5 mars 2015 pour un prix d'exercice de 680 820,16 €.

2.9.4 ACQUISITIONS ET CESSIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

A titre préalable, il est rappelé que l'Assemblée générale du 22 mai 2014 a autorisé le Directoire pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. L'Assemblée a fixé le prix maximum d'achat par action à 3 euros et le montant maximal du programme à 7 733 793 €. Dans le cadre de ce programme, les actions pourront à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la société ou visant les titres de celle-ci, dans les conditions et limites, notamment de volume et de prix, prévues par les textes à la date des opérations considérées, être conservées, ou acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens y compris par transfert de blocs à l'exception des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Au 31 décembre 2014, Medasys S.A. détient 191 754 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 131 593 titres pour une valeur de 99 431 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2014, Medasys S.A. a acquis 528 444 actions à un cours moyen de 0,87 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 511 890 actions à un cours moyen de 0,89 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 44 k€ et un mali de cession de 35 k€. Au 31 décembre 2014, les 191 754 titres auto détenus représentent 0,74 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2014. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 140 306€. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 54 860,82 €.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'autoriser le Directoire, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Cette autorisation dans sa septième résolution à caractère ordinaire mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Il est proposé à l'Assemblée de fixer le prix maximum d'achat à 3 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 8 053 878 euros.

2.9.5 DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il est rappelé que l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2014 avait donné pour 26 mois des délégations au Directoire pour augmenter le capital. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour.

2.10 GOUVERNANCE

2.10.1 COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Conseil de surveillance

L'Assemblée Générale Mixte du 8 novembre 2011 a nommé le Conseil de surveillance.

Au 31 décembre 2014, les membres du Conseil de surveillance sont les suivants :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société		Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2014	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq précédents exercices
Mlle HOFMANN Florence	29/06/10	14/11/17	Présidente du conseil de surveillance	(1)			Membre du C.A. MMS AG Administrateur de Triviumsoft SA Director Operations Central and Eastern Europe, Consumer Goods Business, Swarovski AG
M. CORBANI Andrea	14/11/11	14/11/17	Vice-Président du conseil de surveillance	(2)	Membre du C.A. NoemaLife SpA	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. NoemaLife Adria llc	Président du C.A. Codices Srl Président du C.A. ServiceLife Srl Président du C.A. NoemaLife Adria llc
M. SERRA Francesco	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(3)	Président du C.A et Administrateur Délegué de NoemaLife	Membre du C.A. de Domedica Srl Membre du C.A. de Cofimp	Membre du C.A. de Domedica Srl Vice-Président du C.A. NoemaLife Président du C.A et Administrateur Délegué de NoemaLife
M. TOTH Paolo	14/11/11	14/11/17	Membre du conseil de surveillance		Membre du C.A. NoemaLife SpA		Président du C.A. NoemaLife
M.SERAFINO Pierre	29/06/10	14/11/17	Membre du conseil de surveillance	(4)	Président GEAPT	Directeur Général GEAPE	

(1) Présidente du comité de rémunération
(2) Membre du comité de rémunération
(3) Président du comité d'audit
(4) Membre du comité d'audit
C.A. : Conseil d'Administration

Monsieur P. Serafino est un mandataire social indépendant selon les critères précisés dans le rapport du Président.

Aucun des membres du Conseil de surveillance n'exerce de fonction salariée dans la société.

Les statuts prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société et fixe une règle relative à la limite d'âge des membres du Conseil de surveillance précisant que : « *Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 78 ans ne peut dépasser 1/3 des membres du conseil. Lorsque ce seuil est dépassé, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire, à l'issue de la prochaine Assemblée Générale.* »

Directoire

Le Conseil de surveillance du 14 novembre 2011 avait décidé de porter à cinq le nombre des membres du Directoire et a nommé les membres du directoire ci-après et présents au 31 décembre 2014 :

Nom et prénom ou dénomination sociale du mandataire social	Date première nomination	Date échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société en 2014	Mandats et fonctions exercés au cours des quatre précédents exercices
Monsieur VAILLANT Frédéric*	29/06/10	14/11/15	Président du directoire	Président : Agile Green Development SAS	Président : MegaBus, Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	Président : MegaBus, RT Consulting Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
Monsieur BOULIER Jean-Paul*	29/06/10	14/11/15	Membre du directoire		Administrateur : Mexys, Medasys Ltd.	Administrateur : Mexys, Noesis, Medasys Ltd.
Madame SIGNIFREDI Cristina	14/11/11	14/11/15	Membre du directoire	Membre du C.A. NoemaLife	Président du C.A. de Praezision Life Srl - Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl (jusqu'au 20 novembre 2014) MTT Pro Srl - Président du C.A. de Solinfo Srl (jusqu'au 22 avril 2014), Luft Srl et ConnexxaLife Srl (jusqu'au 23 avril 2014) - Président du C.A. de KerLife Srl - Membre du C.A. NoemaLife Adria llc	Président du C.A. de Praezision Life Srl Membre du C.A. de Codices Srl, Service Life Srl, H-Elite Srl, MTT Pro Srl, Directeur Unique de Ghenos Srl - Président du CA de Solinfo Srl, Luft Srl et ConnexxaLife Srl - Président du C.A. de KerLife Srl - Membre du C.A. NoemaLife Adria llc
Monsieur GRISETTI Achille	08/04/14	14/11/15	Membre du directoire	Managing Director in NoemaLife S.p.A.		
Monsieur GRANDI Andrea	18/10/12	14/11/15	Membre du directoire	Executive in charge NoemaLife S.p.A.		

*Groupe Medasys

Lors de l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2015, il sera proposé de modifier les statuts de Medasys pour porter la limite d'âge des membres du Directoire à 70 ans.

2.10.2 FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET D'ADMINISTRATION

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance des rapports trimestriels du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2014, le Conseil de surveillance s'est réuni à 4 reprises, le 8 avril, le 22 mai, le 23 juillet et le 4 novembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 90 % au cours de l'exercice 2014.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité de rémunération composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et de Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour fixer la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance. En 2014, il s'est réuni 1 fois, le 22 mai 2014.

Le Conseil de surveillance a constitué le 5 août 2010 un comité d'audit composé de deux membres. Il est à ce jour constitué de Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino, ce dernier étant membre indépendant. Monsieur Francesco Serra et Monsieur Pierre Serafino ont tous les deux une expérience comptable et financière confirmée. En 2014, le comité d'audit s'est réuni 2 fois, le 8 avril 2014 et le 23 juillet 2014.

2.10.3 INTERETS DES DIRIGEANTS

2.10.3.1 REMUNERATION

Jetons de présence

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2014. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance à laquelle il convient d'ajouter les 30 000 € de jetons de présence de l'exercice 2013 non encore versés.

Rémunération des dirigeants

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation des objectifs de performance globale de la société et des évènements liés à chaque exercice.

Seuls Messieurs Frédéric Vaillant, Président du Directoire et Jean-Paul Boulier, membre du Directoire perçoivent une rémunération au titre de leur fonction.

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	2014	2013	2012
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	185 220 €	180 810 €	178 244 €
Rémunération variable	95 109 €	83 063 €	58 220 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	120 762 €	117 886 €	119 620 €
Rémunération variable	25 181 €	18 400 €	14 950 €

Autres engagements et avantages

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Cette décision sera soumise à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale.

2.10.3.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CONFEREES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Au 31 décembre 2014, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions ou d'achat d'actions ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

2.10.4 SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

2.10.4.1 CONTRAT D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION

Un accord de participation légale est en vigueur dans la société Medasys S.A. depuis le 26 décembre 2006. Compte tenu des règles légales de calcul, cet accord n'a pas encore, à ce jour, produit d'effet.

A la clôture de l'exercice 2014, il n'existait aucune participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce.

2.10.5 TABLEAU RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Synthèse des opérations sur titres des mandataires sociaux, des hauts responsables et de leurs proches réalisées au cours du dernier exercice, établie conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 du code monétaire et financier et 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Personne concernée	NoemaLife - Francesco Serra	Andrea Corbani
Fonctions exercées au sein de l'émetteur	Membre du Conseil de Surveillance	Membre du Conseil de Surveillance
Description de l'instrument financier	Actions - Exercice de BSA	Actions
Nombre d'actions acquises	100 000	15 000
Acquisitions d'instruments financiers : Prix moyen pondéré	0,6381 €	0,7367 €
Montant total de l'augmentation de capital :	63 810 €	11 050 €

2.10.5.1 OPTIONS CONFEREES AU PERSONNEL

Au 31 décembre 2014, il n'existe plus de plan d'options de souscription d'actions nouvelles au profit des membres du personnel.

2.11 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires	Commissaires aux Comptes suppléants
Actheos, représenté par Emmanuelle Rouxel 6, avenue du Coq, 75009 - Paris Date de nomination : 28 mai 2013 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018	**Antoine Genuyt** 3, square Moncey, 75009 - Paris Date de nomination : 28 mais 2013 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2018
PricewaterhouseCoopers Audit, représenté par Marc Ghiliotti 63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex Date de nomination : 30 septembre 2011 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016	**Yves Nicolas** 63, rue de Villiers, 92208 - Neuilly s/Seine Cedex Date de nomination : 30 septembre 2011 Date d'expiration du mandat : Assemblée d'actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2016

Honoraires des Commissaires aux comptes

	Actheos				PricewaterhouseCoopers			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
€'000	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Medasys S.A.	56	48	82%	79%	65	66	100%	100%
Filiales intégrées globalement	12	13	18%	21%			0%	0%
Total	68	61	100%	100%	65	66	100%	100%

2.12 CONVENTIONS REGLEMENTEES

Il sera proposé à la prochaine Assemblée d'approuver chacune des conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil de surveillance. Ces conventions sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

2.13 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2014.

2.14 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice 2014 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Clamart, le 5 mars 2015.

Frédéric Vaillant
Président du Directoire

2.15 ATTESTATION DE PRESENCE ET D'AVIS DE SINCERITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES CONSOLIDEES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1077[1], nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

RESPONSABILITE DE LA SOCIETE
Il appartient au directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel») disponible sur demande au Siège de la Société.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE
Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession inséré dans le décret du 30 mars 2012 relatif à l'exercice de l'activité d'expertise comptable et prend en compte les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
Il nous appartient, sur la base de nos travaux:

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 2 personnes entre le 2 avril 2015 et le 13 avril 2015 pour une durée d'environ trois jours.
Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. Attestation de présence des Informations RSE
Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.
Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.
En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.
Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au 1er paragraphe de la partie RSE du rapport de gestion.
Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE
Nature et étendue des travaux
Nous avons mené 3 entretiens avec les 3 personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion

des risques, à savoir : le directeur administratif et financier, la responsable des ressources humaines, la responsable qualité et communication afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes :

- au niveau de l'entité consolidante et des filiales, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[1] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 96% de l'activité, 95% des effectifs. Aucune information quantitative environnementale n'a été présentée.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations en, prenant en considération leur caractère significatif, le processus progressif d'application de la démarche RSE dans laquelle le groupe s'est engagé qui le conduira notamment à une mise en place programmée de nouveaux indicateurs pour mesurer ses performances RSE, ainsi que les bonnes pratiques professionnelles.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :
Les données relatives aux consommations d'eau, d'électricité n'ont pu être fournies. Un meilleur suivi est en cours pour 2015.

Fait à Paris, le 14 avril 2015

L'Organisme Tiers Indépendant
CABINET DAUGE ET ASSOCIES

Sarah Guereau
Associée département RSE

3. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 MAI 2015

Texte des projets de résolutions

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 263 880,02 euros.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2014, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 1 359 561 euros.

Troisième résolution - Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014 suivante :

Origine

- Bénéfice de l'exercice	1 263 880,02 €
- Report à nouveau	<4 945 838,33> €
Affectation	
- Report à nouveau	<3 681 958,31> €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Quatrième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés : approbation et ratification de ces conventions

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve et ratifie les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Frédéric VAILLANT

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Frédéric VAILLANT, Président du Directoire correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues en raison de la cessation de ses fonctions.

Sixième résolution - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation d'un engagement pris au bénéfice de Monsieur Jean-Paul BOULIER

Statuant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée Générale approuve l'engagement pris par la société au bénéfice de Monsieur Jean-Paul BOULIER, membre du Directoire correspondant à des indemnités susceptibles d'être dues en raison de la cessation de ses fonctions.

Septième résolution - Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 22 mai 2014 dans sa cinquième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action MEDASYS par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- de conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées

gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 3 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 8 053 878 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Huitième résolution – Insertion d'une limite d'âge statutaire applicable aux membres du Directoire – Modification corrélative de l'article 13 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide :

- de prévoir que la limite d'âge des membres du Directoire est fixée à 70 ans,
- d'insérer, en conséquence, l'alinéa suivant après le troisième alinéa de l'article 13 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans. »

Neuvième résolution – Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- de mettre en harmonie le dernier alinéa de l'article 15 « Conventions réglementées» avec les dispositions de l'article L225-87 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 qui a exclu de la procédure des conventions réglementées certaines conventions intra-groupe,
- et, en conséquence, de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

«***Conformément aux dispositions de l'article L. 225-87 du Code de commerce****, les dispositions ci-dessus ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,* ***ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L225-1 et L226-1 du Code de commerce.*** *»*

- de mettre en harmonie l'alinéa 4 de l'article 16 des statuts « Assemblées d'actionnaires » avec les dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce tel que modifié par le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 concernant la date et les modalités d'établissement de la liste des personnes habilitées à participer aux assemblées d'actionnaires (« record date »), et de le modifier en conséquence comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« La participation aux assemblées d'actionnaires, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à une inscription en compte des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur »

Dixième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Comptes Consolidés du Groupe Medasys

2014

4. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014

4.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

€'000	§	31.12.2014 (12 mois)		31.12.2013 (12 mois)		31.12.2012 (12 mois)	
Chiffre d'affaires	4.6.5.1	**23 720**	*100%*	**24 108**	*100%*	**25 337**	*100%*
Coûts des ventes		<1 828>	*-8%*	<2 410>	*-10%*	<3 175>	*-13%*
Marge brute		**21 892**	*92%*	**21 698**	*90%*	**22 162**	*87%*
Autres produits ordinaires	4.6.6.1	366	*2%*	556	*2%*	68	-
Autres charges d'exploitation	4.6.6.2	<4 546>	*-19%*	<4 723>	*-20%*	<4 518>	*-18%*
Impôts et taxes		<749>	*-3%*	<677>	*-3%*	<655>	*-3%*
Charges de personnel	4.6.6.3	<12 879>	*-54%*	<12 105>	*-50%*	<12 889>	*-51%*
Autres charges opérationnelles courantes	4.6.6.4		-	<316>	*-1%*	<176>	*-1%*
Dotations et reprises aux amort. et aux provisions	4.6.6.5	<2 425>	*-10%*	<2 906>	*-12%*	<3 125>	*-12%*
Résultat opérationnel courant		**1 659**	*7%*	**1 527**	*6%*	**867**	*3%*
Dépréciation du Goodwill			-		-	<37>	-
Résultat opérationnel		**1 659**	*7%*	**1 527**	*6%*	**830**	*3%*
Produits financiers	4.6.6.6	96	-	13	-	78	-
Charges financières	4.6.6.6	<394>	*-2%*	<408>	*-2%*	<391>	*-2%*
Résultat financier	4.6.6.6	<298>	*-2%*	<395>	*-2%*	<313>	*-1%*
Résultat avant impôts		**1 361**	*5%*	**1 132**	*5%*	**517**	*2%*
Charges d'impôt	4.6.6.7.1	<1>	-	<41>	-	<10>	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**1 360**	*5%*	**1 091**	*5%*	**507**	*2%*
Part revenant aux minoritaires			-		-		-
Résultat net revenant au Groupe		**1 360**	*5%*	**1 091**	*5%*	**507**	*2%*
Résultat de base revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,05		0,04		0,02	
Résultat dilué revenant au Groupe par action (en €)	4.6.6.8	0,05		0,04		0,02	

4.2 ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Résultat net de l'ensemble consolidé		**1 360**	**1 091**	**507**
Variation des écarts actuariels	4.6.6.9.1	<337>	19	<147>
Variation de la différence de conversion		3	108	51
Résultat global de l'ensemble consolidé		**1 026**	**1 218**	**411**
Résultat global revenant aux minoritaires				
Résultat global revenant au groupe		**1 026**	**1 218**	**411**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.3 ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

€'000		31.12.2014	31.12.2013	31.12.2012
ACTIF	§			
Ecarts d'acquisition	4.6.7.1	5 798	5 798	5 798
Immobilisations incorporelles	4.6.7.2	5 250	5 180	5 609
Immobilisations corporelles	4.6.7.3	912	911	437
Immobilisations financières	4.6.7.4	1 013	875	822
Actif immobilisé		**12 973**	**12 764**	**12 666**
Impôts différés actifs	4.6.7.5			40
Créances à + d'un an	4.6.7.6	13 132	12 458	9 220
Total actif non courant		**26 105**	**25 222**	**21 926**
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7		151	295
Stocks et en-cours	4.6.7.8	238	365	197
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 139	7 327	7 724
Autres créances à - 1 an	4.6.7.12	1 126	1 138	2 373
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.13	1 323	2 133	1 427
Total actif courant		**14 826**	**11 114**	**12 016**
Total de l'actif		**40 931**	**36 336**	**33 942**
PASSIF				
Capital	4.6.7.14	7 375	7 284	7 273
Primes		5 427	5 314	5 301
Réserves		790	41	<495>
Ecarts de conversion		175	172	64
Résultat de l'exercice		1 360	1 091	507
Capitaux propres part du Groupe		**15 127**	**13 902**	**12 650**
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		**15 127**	**13 902**	**12 650**
Provisions pour risques et charges	4.6.7.15	88	191	286
Provision pour retraite	4.6.7.16	1 471	1 118	1 069
Emprunts et dettes financières + 1 an	4.6.7.17	2 696	1 403	574
Autres dettes à + 1 an	4.6.7.18	3 657	4 503	3 863
Total passif non courant		**7 912**	**7 215**	**5 792**
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.19	4 320	3 439	3 747
Fournisseurs à - 1 an	4.6.7.20	3 291	3 448	2 757
Autres dettes à - 1 an	4.6.7.21	10 281	8 332	8 996
Total passif courant		**17 892**	**15 219**	**15 500**
Total du passif		**40 931**	**36 336**	**33 942**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.4 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

€'000	§	31.12.2014 (12 mois)	31.12.2013 (12 mois)	31.12.2012 (12 mois)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**1 360**	**1 091**	**507**
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	4.6.6.5	2 461	2 935	3 191
Charges d'intérêts financiers	4.6.6.6	346	272	297
Charges (produits) d'impôts	4.6.6.7.1	1	41	10
Plus et moins value de cession d'éléments d'actif		<4>	116	317
Résultat net des activités cédées et abandonnées				
Capacité d'autofinancement générée par l'activité		**4 164**	**4 455**	**4 322**
Coût de l'endettement financier		<419>	<245>	<334>
Impôt payé	4.6.6.7.1	<1>	<1>	<28>
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt		**3 744**	**4 209**	**3 960**
Variation des stocks et encours		115	<148>	43
Variation des créances clients et comptes rattachés		<4 987>	<2 013>	<3 422>
Variation des autres créances		<421>	<11>	290
Variation des fournisseurs et comptes rattachés		<148>	691	<430>
Variation des autres dettes		1 031	116	695
Variation calculée du besoin en fonds de roulement		<4 410>	<1 365>	<2 824>
Variation de la trésorerie issue de l'activité		**<666>**	**2 844**	**1 136**
Production immobilisée d'actifs incorporels net du crédit d'impôt recherche	4.6.7.2	<2 289>	<2 136>	<2 554>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	4.6.7.2		<63>	<13>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4.6.7.3	<256>	<654>	<93>
Acquisitions d'immobilisations financières	4.6.7.4	<168>	<123>	<159>
Acquisitions d'actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7			<472>
Encaissements sur immobilisations		179	189	236
Flux net de trésorerie des activités cédées et abandonnées				
Variation de la trésorerie issue des investissements		**<2 534>**	**<2 787>**	**<3 055>**
Remboursements d'emprunts		<856>	<782>	<1 027>
Souscriptions d'emprunts		2 406	1 431	
Augmentation de capital		204	23	
Frais d'augmentation de capital imputés à la prime d'emission				
Cessions (acquisitions) d'actions d'autocontrôle		14	<14>	<14>
Variation des financements à court terme		625	<128>	<2 298>
Variation de la trésorerie issue du financement		**2 393**	**530**	**<3 339>**
Incidence des variations de change et divers		<3>	119	58
Variation nette de la trésorerie		**<810>**	**706**	**<5 200>**
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à l'ouverture		2 133	1 427	6 627
Solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie à la clôture	4.6.7.13	1 323	2 133	1 427
Décomposition de la variation de trésorerie		**<810>**	**706**	**<5 200>**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.5 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

€'000	Capital	Réserves liées au capital	Part du groupe Actions d'auto contrôle	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des Minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.12	**7 273**	**5 301**	**<111>**	**146**	**64**	**12 673**	**0**	**12 673**
Corrections d'erreur				<23>		<23>		<23>
Capitaux propres corrigés au 01.01.13	7 273	5 301	<111>	123	64	12 650	0	12 650
Variation de capital de la société consolidante	11	13				24		24
Opérations sur autocontrôle			<15>	25		10		10
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 091		1 091		1 091
Variation des écarts actuariels				19		19		19
Variation de la différence de conversion					108	108		108
Résultat Global						1 218	0	1 218
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 31.12.13	**7 284**	**5 314**	**<126>**	**1 258**	**172**	**13 902**	**0**	**13 902**
Corrections d'erreur						0		0
Capitaux propres corrigés au 01.01.14	7 284	5 314	<126>	1 258	172	13 902	0	13 902
Variation de capital de la société consolidante	91	113				204		204
Opérations sur autocontrôle			<14>	9		<5>		<5>
Dividendes								0
Résultat net de l'exercice				1 360		1 360		1 360
Variation des écarts actuariels				<337>		<337>		<337>
Variation de la différence de conversion					3	3		3
Résultat Global						1 026	0	1 026
Variation de périmètre						0		0
Capitaux propres au 31.12.14	**7 375**	**5 427**	**<140>**	**2 290**	**175**	**15 127**	**0**	**15 127**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

4.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 5 mars 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

Medasys est un spécialiste français de l'édition de solutions logicielles et de la fourniture de services pour le secteur de la santé. Les solutions et services proposés couvrent l'ensemble des besoins métiers des professionnels de santé (principalement médecins, biologistes, radiologues, infirmières, secrétaires médicales) opérant au sein des établissements de santé publics et privés.

La société Medasys S.A. est une société de droit français dont les titres sont négociés sur le compartiment C d'Euronext Paris (sous le code ISIN FR0000052623) et dont le siège social est 381 avenue du Général de Gaulle à Clamart 92140 - France.

4.6.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Parmi les nouveaux marchés à l'export, le Groupe a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. L'ensemble de la gamme Medasys en cours de déploiement permettra aux professionnels de santé de disposer d'un système d'information santé unifié, communicant et sécurisé. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V. Le Groupe Medasys a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth. Ce succès, qui intègre l'ensemble des logiciels de la gamme Medasys, a été rendu possible grâce au partenariat que Medasys a conclu avec IMS (groupe ITG), l'un des plus importants intégrateurs et fournisseurs de services au Liban et au Moyen-Orient. L'Hôtel-Dieu de France est un centre hospitalier universitaire, à but non lucratif administré par l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Avec plus de 400 lits, il gère près de 30 000 admissions et urgences par an.

En France, l'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité de nos solutions, la compétence de nos équipes et la maîtrise de notre méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

Nous avons pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Fin 2014, le lancement de notre plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé. Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

4.6.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes comptables internationales, les états financiers du Groupe Medasys au titre de l'exercice 2014 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2014 et tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2014 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'exception des normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour l'établissement des comptes arrêtés au 31 décembre 2014 :

- la norme IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- la norme IFRS 11 « Partenariats »,
- la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »,
- l'amendement à IAS 27 « Etats financiers individuels »,
- l'amendement à IAS 28 « Participations dans les entités associées et joint-ventures »,
- les amendements à IFRS 10, IFRS 12 et à IAS 27 révisée « Sociétés d'investissement »,
- l'amendement à IAS 32 « Compensation d'actifs et de passifs financiers »,
- l'amendement à IAS 36 « Valeur recouvrable des actifs non financiers »,
- l'amendement à IAS 39 « Novation des dérivés et maintien de la comptabilité de couverture.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas anticipé les normes, amendements de normes et interprétations publiés par l'IASB dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2014 :

- la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients »,
- la norme IFRS 9 « instruments financiers »,

- L'IFRIC 21 « taxes »,
- L'amendement à IAS 19 «Cotisations des membres du personnel».

L'analyse des impacts sur les comptes consolidés de l'adoption de ces nouvelles normes et interprétations ou amendements est actuellement en cours.

Présentation des états financiers consolidés

La norme IAS 1 « Présentation des états financiers » prévoit de présenter séparément au bilan les éléments courants et non courants. Les éléments d'actif et de passif relatifs aux cycles d'exploitation et ceux dont l'échéance est inférieure à douze mois sont présentés dans les éléments courants. Tous les autres éléments sont classés comme des éléments non courants. Les impôts différés actif et passif sont des éléments non courants.

Les rubriques « Autres produits ordinaires » et « Autres charges opérationnelles courantes » enregistrent des éléments inhabituels notamment :

- plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés,
- frais de réorganisation,
- frais relatifs à des litiges non récurrents provenant d'événements non liés à l'activité courante du Groupe,
- tout autre produit et charge, qui en raison de leur nature, ne peuvent être compris dans les activités courantes du Groupe ou dont l'importance viendrait à affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre, et à fausser la lecture de la performance du Groupe.

Le résultat opérationnel représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités financières et de l'impôt.
Le groupe présente son compte de résultat par nature.

Estimations et jugements significatifs

Pour établir ses comptes, le Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Le Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Dans le cadre de marchés à prestations multiples (licence, intégration, formation, maintenance, etc.), la société est conduite à effectuer un jugement pour allouer le prix global du contrat aux différents éléments en fonction de leurs justes valeurs. La juste valeur de la maintenance est exprimée en pourcentage du prix de la licence. La juste valeur des services est déterminée sur la base de taux journaliers en fonction des coûts et en cohérence avec le marché. Le montant significatif des factures à établir (20 499 k€ au 31.12.2014) provient pour partie des ventes de licences, reconnues à la livraison mais facturables de façon échelonnée. Les jugements et estimations sous-tendant la reconnaissance des revenus de licences sont explicités dans la note sur la reconnaissance du revenu (cf. note 4.6.2.2.8). L'évaluation des frais de développement (cf. notes 4.6.2.2.3, 4.6.2.2.4), et des écarts d'acquisition (cf. notes 4.6.2.2.2, 4.6.2.2.4) les provisions pour risques et charges (cf. note 4.6.2.2.12), les impôts différés (cf. note 4.6.2.2.18) sont les principaux autres postes des états financiers dépendant d'estimations.

4.6.2.1 METHODES DE CONSOLIDATION

4.6.2.1.1 CRITERES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités que le Groupe contrôle, ce qui signifie que le Groupe a le pouvoir de conduire leurs politiques financière et opérationnelle. Le contrôle est présumé lorsque le Groupe détient plus de 50% des droits de vote.

4.6.2.1.2 DATE D'ARRETE DES COMPTES

Les sociétés sont consolidées sur la base de leur situation arrêtée au 31 décembre en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

4.6.2.1.3 DATE D'EFFET DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois, soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres. La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

4.6.2.1.4 CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ETRANGERES

La monnaie de présentation du groupe est l'Euro (€).

Les comptes des sociétés étrangères sont convertis en € selon la méthode suivante :

- Les éléments d'actif et passif, sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice;
- Les comptes de résultat, sur la base des taux moyens de change de l'exercice;
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre taux de change moyen et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les autres éléments du résultat global.

4.6.2.1.5 OPERATIONS INTERNES AU GROUPE

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

4.6.2.2 REGLES ET METHODES D'EVALUATION

4.6.2.2.1 GAINS ET PERTES DE CHANGES

L'ensemble des actifs et passifs monétaires libellés en devises est converti aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les gains et pertes de change qui en résultent sont enregistrés en résultat.

4.6.2.2.2 ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis et des passifs encourus ou assumés à la date de l'échange.

L'écart d'acquisition est la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de la société acquise. Conformément à IFRS 3, Medasys dispose d'un délai de 12 mois depuis la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le solde non affecté correspond à l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif du bilan sous la rubrique « Ecarts d'acquisition». Ils sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. En application de la norme IAS 36, les écarts d'acquisition sont soumis à des tests de perte de valeur au minimum annuellement et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. La méthode et les taux retenus pour ces tests (impairment) sont détaillés ci-dessous au 4.6.2.2.4. Les dépréciations sur les écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

4.6.2.2.3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les travaux de développement de logiciels dont les sociétés se réservent la propriété sont immobilisés à leur prix de revient directement attribuable lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne);
- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé;
- la rentabilité du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Les frais de développement capitalisés sont constitués exclusivement des charges directes du personnel et accessoirement des sous-traitants affectés aux travaux de développement, sur la base d'un suivi des temps par personne et par projet.

Les frais de développement immobilisés sont amortis linéairement sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation. Les montants nets des frais de développement engagés à la clôture de l'exercice font l'objet de test de perte de valeur.

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

Les autres actifs incorporels acquis lors d'opérations d'acquisition figurent pour leur juste valeur. A chaque clôture d'exercice, ils peuvent individuellement faire l'objet d'une dépréciation pour tenir compte de leur baisse de valeur éventuelle en fonction des éléments obtenus du marché.

4.6.2.2.4 DEPRECIATIONS DES ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers sont soumis à un test de perte de valeur. Ils concernent notamment les écarts d'acquisition. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les immobilisations sont regroupées en ensembles homogènes d'actifs (Unité Génératrice de Trésorerie). Les UGT correspondent à des ensembles homogènes générant des flux de trésorerie identifiables. Au niveau de Medasys, elles sont constituées principalement par les différentes entités juridiques du Groupe.

Les tests consistent à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces unités est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif. Ces flux sont calculés à partir des chiffres du budget et du plan à moyen terme (3 ans) sur la base d'hypothèses réalistes et prudentes arrêtées par le Conseil de surveillance. Ces hypothèses tiennent compte de la tendance historique en termes de marge et de chiffre d'affaires tout en intégrant des prévisions prudentes de croissance du chiffre d'affaires, liées aux appels d'offre remportés ou en cours. Le taux d'actualisation après impôt retenu incluant la prime de risque est de 11 % en 2014. Il était de 12% en 2013 et 2012. La valeur terminale est ensuite déterminée en projetant à l'infini un flux de trésorerie normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini correspondant au secteur d'activité. Le taux de croissance retenu dans nos hypothèses pour cette valeur terminale est de 2,5 % à l'exception du test relatif à l'écart d'acquisition de Mega-Bus pour lequel nous avons retenu une valeur terminale de 1%. Ce taux inférieur prend en compte les spécificités du secteur privé des laboratoires d'analyses en France et de l'ancienneté technologique du logiciel de Mega-Bus. Les années précédentes, nous avions retenu un taux unique pour l'ensemble des tests qui était de 2,5% en 2013 et de 2% en 2012. Ces taux correspondent aux valeurs usuellement retenues dans le secteur. La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT.

Des tests de sensibilité sont ensuite effectués. Une variation combinée de plus ou moins 1 point des hypothèses clés retenues pour les calculs (taux d'actualisation et taux de croissance) ne fait pas apparaître de perte de valeur.

4.6.2.2.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais financiers le cas échéant). L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée selon les différentes catégories d'immobilisations dont les principales sont les suivantes :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Installations techniques matériels et outillage	5 ans
- Matériel de transport	5 ans

4.6.2.2.6 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur brute immobilisée est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

4.6.2.2.7 STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de la période considérée en fonction de l'antériorité des produits achetés.

4.6.2.2.8 PRISE EN COMPTE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DES CREANCES

- Matériel : le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison.
- Licences : le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». En raison des pratiques du secteur public hospitalier, la facturation des licences livrées est généralement échelonnée sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois, conduisant à la constatation de factures à établir. Le paiement du prix des licences n'est pas conditionné par l'exécution ou l'acceptation des autres services que Medasys peut fournir par ailleurs dans le cadre de marchés à prestations multiples, ni par l'obtention de crédits budgétaires par les établissements. En conséquence, Medasys est fondée à reconnaitre le revenu des licences à la livraison.
- Prestations de services : le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires issu des prestations de services réalisées dans le cadre d'un contrat long terme selon la méthode de l'avancement conformément aux exigences de la norme IAS 18. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération. Des factures à établir ou des produits constatés d'avance sont enregistrés lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.
- Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service) - Les revenus issus des contrats en mode ASP/SaaS se décomposent pour la plupart en : location de licences, prestations de service, maintenance incluant la gouvernance, et l'hébergement. La phase de déploiement du logiciel (période « Build ») constituée principalement par des prestations de services est comptabilisée à l'avancement si les critères prévus au paragraphe ci-dessus sont remplis.

  - La quote-part de location de licences, maintenance et d'hébergement comprise dans les redevances est comptabilisée au prorata temporis.

  - Lorsqu'en vertu d'un avenant au contrat Saas, le client fait finalement l'acquisition d'une licence précédemment louée, celui-ci a la faculté contractuelle et pratique de reprendre lui-même l'hébergement de la solution sans pénalité. Le produit de la concession de licence est alors enregistré conformément au paragraphe « licences » ci-dessus.
- Créances : Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont évaluées au cours de clôture de l'exercice, ou le cas échéant à leur cours de couverture. Les pertes et gains latents résultant de cette conversion sont inscrits au résultat financier. Le Groupe cède une partie de son portefeuille de créances clients dans le cadre d'un contrat d'affacturage. Depuis le 22 décembre 2012, date de la signature d'un nouvel avenant, la quasi-totalité des risques et avantages liés aux créances étant transférée au factor, le Groupe déconsolide ces créances.

4.6.2.2.9 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Selon IAS 7.6, les équivalents de trésorerie comprennent les valeurs mobilières de placement qui sont très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur de marché.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

4.6.2.2.10 ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Les titres représentatifs du capital de la société mère et détenus par des sociétés consolidées sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession sont portés directement en réserves consolidées.

4.6.2.2.11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissement sont constatées en une fois à l'actif immobilisé en déduction des coûts des projets de développement concernés lorsque toutes les obligations contractuelles sont remplies.

Tant qu'il n'existe pas une assurance raisonnable que le projet subventionné aboutisse, les versements intermédiaires reçus au titre des subventions d'investissements sont traités comme des acomptes et comptabilisés en dette.

4.6.2.2.12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision est constituée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et rendant probable une sortie de ressources représentative d'avantages économiques dont le montant peut être évalué de manière fiable. Le montant des provisions classé en « Passif non courant » est le cas échéant actualisé lorsque l'effet est significatif.

4.6.2.2.13 PROVISION POUR RETRAITE

L'engagement en matière de départ en retraite est destiné à faire face aux indemnités conventionnelles correspondant à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés et auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ à la retraite. Les indemnités sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture de l'exercice en fonction de leur ancienneté théorique le jour de leur départ en retraite, conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel ».

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des entreprises de première catégorie. Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

En dehors des engagements en matière de retraite, il n'y a pas d'autre régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi dans les sociétés du Groupe.

4.6.2.2.14 ENDETTEMENT

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais et primes d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif.

4.6.2.2.15 ACTIFS FINANCIERS ET PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe définit ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat, actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances, actifs disponibles à la vente, et dettes en coût amorti. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

4.6.2.2.15.1 Actifs financiers à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Les actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés de couvertures. Ils sont classés parmi les passifs non courants.

4.6.2.2.15.2 Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés.

4.6.2.2.15.3 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif et un passif financier sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsque le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de les éteindre sur une base nette, soit de réaliser l'actif et d'éteindre le passif simultanément.

4.6.2.2.16 INSTRUMENTS FINANCIERS

La politique actuelle du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que les swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques liés aux variations de taux d'intérêts. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché des instruments de couverture, dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels le Groupe a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global à hauteur du pourcentage d'efficacité de la couverture. Ces montants comptabilisés en autres éléments du résultat global sont repris en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le

compte de résultat. Lorsque le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture, les profits ou pertes résultant des variations de valeur de marché sont comptabilisés en résultat.

- Couverture du risque de change : N'étant pas exposé de façon significative à des risques de change, par la nature même de ses activités, le Groupe n'a pas mis en place de couverture systématique de ses opérations.
- Couverture du risque de taux : Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

4.6.2.2.17 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location ont été retraités conformément à la norme IAS 17. Un contrat de location est classé en contrat de location-financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ; tous les autres contrats de location sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats figurent en charge dans le poste « autres charges d'exploitation ».

4.6.2.2.18 IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les allégements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur récupération est probable. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Les impôts différés calculés sur des éléments imputés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

4.6.2.2.19 MODALITES DE CALCUL DU RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs est calculé hors actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué est obtenu en divisant le résultat net consolidé part du groupe par le nombre total d'actions émises ou à émettre à la clôture de l'exercice du fait de la conversion des instruments dilutifs. Ce nombre est déterminé de façon à calculer la dilution maximale possible, en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et en excluant les instruments anti-dilutifs ainsi que les actions d'autocontrôle.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont des instruments dilutifs à la clôture, il n'y a pas de conditions à l'émission de ces BSA autres que leur souscription par les actionnaires.

4.6.2.2.20 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie et équivalent de trésorerie provenant de l'exploitation. La variation des concours bancaires courants est présentée dans les opérations de financement.

4.6.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.6.3.1 ORGANIGRAMME

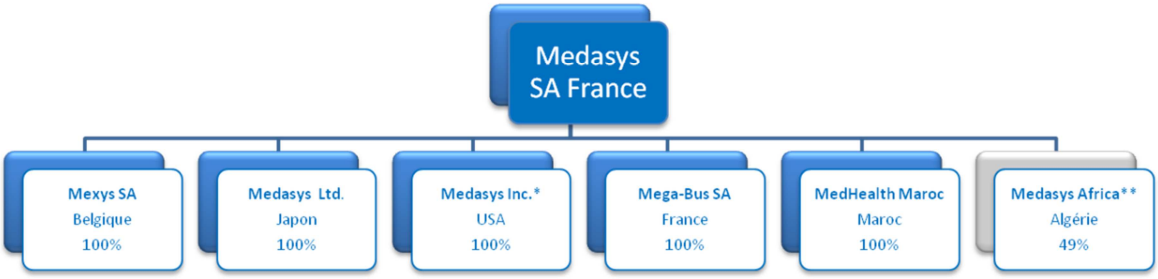

* en sommeil depuis l'exercice 2001 ** en cours de constitution non comprise dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêts et de contrôle, la méthode de consolidation sont identiques à ceux du 31 décembre 2013.

4.6.3.2 SOCIETES CONSOLIDEES

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société consolidante	MEDASYS SA (France)
Sociétés consolidées	MEDASYS Ltd (Japon)
	MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc (USA) - sans activité
	MEGA-BUS SAS (France)
	MEDHEALTH (Maroc)
	MEXYS SA (Belgique)

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les principales données chiffrées issues des comptes annuels des sociétés du Groupe sont :

		Exercice 2014		Situation nette au 31.12.14	Exercice 2013		Exercice 2012	
Sociétés	*Devises*	Chiffre d'affaires	Résultat Net		Chiffre d'affaires	Résultat Net	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Medasys SA	*000'€*	21 355	1 264	15 280	21 027	567	21 695	<232>
Medasys Ltd	*Mio' JPY*	31	<6>	<65>	35	<4>	84	<43>
Medasys Digital Systems Inc.(1)	*000'US$*	-	-	-	-	-	-	-
Mega-Bus SAS	*000'€*	1 497	<155>	318	2 051	158	2 234	70
Medhealth SAS	*000'MAD*	162	<88>	-	-	<12>	-	-
Mexys SA	*000'€*	1 421	318	942	1 608	62	1 531	82

(1) en sommeil depuis l'exercice 2001

Dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire de Mexys, cette dernière a enregistré en 2014 un produit exceptionnel de 456 k€ lié à l'abandon de créances à hauteur de 50% lui permettant ainsi de dégager un bénéfice net de 318 k€. Le solde dû, après abattement fait l'objet d'un plan de paiement sur 18 mois s'échelonnant entre janvier 2015 et juin 2016. A ce titre, Medasys a soutenu sa filiale par l'abandon de sa créance impactant ses propres comptes sociaux de 193 k€. Le remboursement du solde de la créance due à Medasys interviendra à l'issue du plan de paiement, en juin 2016.

4.6.4 Facteurs de risques

4.6.4.1 Exposition au risque de liquidite

Le contrat de prêt signé en décembre 2013 ainsi que ceux souscrits en 2014 comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Seul le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

Compte tenu des prêts souscrits en 2014, l'endettement financier net consolidé se décompose comme suit :

€'000	31.12.14	Variation	31.12.13	Variation	31.12.12
Actifs financiers évalués à la juste valeur		<151>	151	<144>	295
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 323	<810>	2 133	706	1 427
Concours bancaires	<1 067>	<813>	<254>	<4>	<250>
Crédits spot	<1 562>	182	<1 744>	81	<1 825>
Agios courus non échus	<20>	<12>	<8>	3	<11>
Trésorerie nette	**<1 326>**	**<1 604>**	**278**	**642**	**<364>**
Emprunts	<817>	<250>	<567>	192	<759>
Dettes de crédit bail	<113>	35	<148>	180	<328>
Dettes d'affacturage	<38>	<23>	<15>	405	<420>
Compte courant NoemaLife	<698>	0	<698>	<698>	
Dettes sur acquisition de sociétés	<5>	0	<5>	149	<154>
Endettement financier brut à moins d'un an	***<1 671>***	***<238>***	***<1 433>***	***228***	***<1 661>***
Emprunts	<2 577>	<1 304>	<1 273>	<783>	<490>
Dettes de crédit bail	<119>	11	<130>	<46>	<84>
Endettement financier brut à à plus d'un an	***<2 696>***	***<1 293>***	***<1 403>***	***<829>***	***<574>***
Endettement financier brut	**<4 367>**	**<1 531>**	**<2 836>**	**<601>**	**<2 235>**
Endettement financier net	**<5 693>**	**<3 135>**	**<2 558>**	**41**	**<2 599>**

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

4.6.4.2 Risque de contrepartie bancaire

Le Groupe diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

4.6.4.3 Risque de taux

Le Groupe dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

4.6.4.4 RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Au Japon, les facturations sont libellées en JPY mais la faible contribution de Medasys Japon au chiffre d'affaires consolidé de Medasys n'expose pas le Groupe à un risque de change important. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires du Groupe restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

4.6.4.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité du Groupe limite l'exposition au risque clients.

4.6.4.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels du Groupe, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

4.6.4.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, le Groupe ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

4.6.4.8 RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Le Groupe opère dans secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait- ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

4.6.5 INFORMATIONS SECTORIELLES

Le principal décideur opérationnel est le Directoire.

Les secteurs opérationnels à partir desquels l'information est revue sont géographiques et présentés comme suit :

4.6.5.1 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

€'000	**31.12.14**		**31.12.13**		**31.12.12**	
France	21 185	89,3%	20 151	83,6%	23 202	91,6%
Europe	1 022	4,3%	1 366	5,7%	1 076	4,2%
Amérasie	468	2,0%	392	1,6%	1 059	4,2%
Afrique - Proche-Orient	1 045	4,4%	2 199	9,1%	-	
Total	23 720	100%	24 108	100%	25 337	100%

4.6.5.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU RESULTAT NET PART DU GROUPE

€'000	**31.12.14**		**31.12.13**		**31.12.12**	
France	1 063	78,2%	1 011	92,7%	834	164,5%
Europe	348	25,6%	110	10,1%	122	24,1%
Afrique	<8>	-0,6%	<1>	-0,1%	0	0,0%
Amérasie	<43>	-3,2%	<29>	-2,7%	<449>	-88,6%
Total	1 360	100%	1 091	100%	507	100%

Les autres informations requises par IFRS 8 au titre des actifs et passifs sectoriels et des éléments de produits et charges listés par la norme ne sont pas fournies car non revues par le principal décideur opérationnel.

4.6.6 NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

4.6.6.1 AUTRES PRODUITS ORDINAIRES

€'000	**31.12.14**	**31.12.13**	**31.12.12**
Subvention d'exploitation	63	150	25
Divers	303	406	43
Total	**366**	**556**	**68**

Les produits divers pour 303 k€, au 31 décembre 2014, sont liés à hauteur de 264 k€ au produit de l'abandon de créances consenti par des tiers à la filiale belge Mexys dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire et pour 39 k€ à l'ajustement de comptes tiers prescrits.

Les produits divers pour 406 k€, au 31 décembre 2013, concernaient la réduction de prix de 375 k€ obtenue par Medasys dans le cadre d'une procédure d'arbitrage sur l'achat d'un fonds de commerce acquis le 15 avril 2009 et l'ajustement de comptes tiers prescrits pour 21 k€.

4.6.6.2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Eau et électricité	18	60	60
Fournitures administratives et petit matériel	41	48	53
Sous traitance administrative	52	47	46
Location mobilière ou immobilière	711	746	685
Entretiens et réparations	147	129	107
Assurances	101	99	103
Honoraires	872	981	987
Publicité	522	444	391
Transport	27	64	50
Frais postaux et de télécommunications	232	245	227
Frais de déplacements, missions et réceptions	1 611	1 681	1 651
Services bancaires	130	92	97
Divers	82	87	61
Total	**4 546**	**4 723**	**4 518**

4.6.6.3 CHARGES DE PERSONNEL

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Salaires	11 394	10 586	11 452
Charges sociales	4 957	4 505	4 868
Total charges de personnel	**16 350**	**15 091**	**16 320**
Salaires liés à la production de recherche et développement	<2 366>	<2 040>	<2 334>
Charges sociales liées à la production de recherche et de développement	<1 106>	<946>	<1 097>
Charges de personnel liées à la production d'actif	**<3 471>**	**<2 986>**	**<3 431>**
Salaires nets	9 028	8 546	9 118
Charges sociales nettes	3 851	3 559	3 771
Charges de personnel nettes des charges liées à la production d'actif	**12 879**	**12 105**	**12 889**

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 350 k€ en 2014 à comparer à 15 091 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Les charges de personnel s'établissent à 12 879 k€ en 2014 à comparer à 12 105 k€ en 2013. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 266 k€ en 2014 contre 143 k€ en 2013.

4.6.6.4 AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES

Au 31 décembre 2013, les autres charges opérationnelles courantes pour 316 k€ concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à NoemaLife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka, et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat et pour 16 k€ au résultat de cession des immobilisations.

4.6.6.5 DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 465	2 694	3 013
Dotations pour dépréciation des actifs circulants	53	402	139
Reprises de dépréciation des actifs circulants	<45>	<130>	<72>
Dotations aux provisions pour risques et charges	114	152	224
Reprises des provisions pour risques et charges	<162>	<212>	<179>
Dotations et reprises opérationnelles	**2 425**	**2 906**	**3 125**
Dépréciation du Goodwill	-		37
Dotations et reprises opérationnelles après dépréciation du Goodwill	**2 425**	**2 906**	**3 162**
Dotations aux provisions pour risques et charges	36	34	33
Reprises des provisions pour risques et charges		<5>	<4>
Dotations et reprises financières	**36**	**29**	**29**
Total	**2 461**	**2 935**	**3 191**

4.6.6.6 RESULTAT FINANCIER

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Produits financiers d'actualisation des éléments d'actifs	72	8	44
Gains de change	8		6
Reprises de provisions pour risques financiers		5	4
Autres produits financiers	16		15
Produits financiers	**96**	**13**	**78**
Pertes financières d'actualisation des éléments d'actifs		<27>	-
Intérêts financiers	<346>	<245>	<297>
Pertes de change	<12>	<102>	<61>
Dotations aux provisions pour risques financiers	<36>	<34>	<33>
Charges financières	**<394>**	**<408>**	**<391>**
Total	**<298>**	**<395>**	**<313>**

4.6.6.7 IMPOT

Compte tenu de l'historique de déficits fiscaux récents, aucun actif d'impôt différé n'a encore été activé sur les reports déficitaires.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2014 s'élève à 13 761 k€.

Les sociétés Medasys et Mega-Bus ont opté pour l'intégration fiscale d'application rétroactive au 1er janvier 2013 pour une durée de 5 ans.

4.6.6.7.1 DETAIL DE L'IMPOT

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Impôts sur les bénéfices	<1>	<1>	<27>
Impôts différés		<40>	17
Total	**<1>**	**<41>**	**<10>**

4.6.6.7.2 PREUVE DE L'IMPOT

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Résultat avant impôts	1 361	1 132	517
Taux d'imposition	34,43%	34,43%	34,43%
(Charge) ou produit d'impôt théorique	<469>	<390>	<178>
Effet des differences fiscales permanentes	66	<9>	<67>
Impôts différés non reconnus sur différences temporelles	544	631	639
Reports déficitaires de l'exercice non activés	<142>	<314>	<405>
Reprise des reports déficitaires activés précédemment		40	
(Charge) ou produit d'impots comptabilisé	**<1>**	**<41>**	**<10>**
Taux d'impôts réél	**0,07%**	**3,62%**	**1,93%**

4.6.6.7.3 CREANCES ET DETTES D'IMPOTS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	4
Crédit d'impôt recherche	1 581	1 165	1 238
Autres crédits d'impôt	111	80	-
Etat, TVA	551	335	.
Total créances	**2 243**	**1 580**	**1 242**
Etat, impôt sur les bénéfices	-	-	28
Etat, TVA	4 339	3 125	3 130
Etat, charges à payer	661	371	442
Total dettes	**5 000**	**3 496**	**3 600**

4.6.6.8 RESULTAT PAR ACTION REVENANT AU GROUPE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	25 459 936	25 423 328	25 423 328
Incidence pondérée de l'autocontrôle	<186 077>	<176 372>	<148 308>
Augmentation pondérée du nombre d'actions en circulation	344 772	42 833	10 390
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 618 631	25 289 789	25 285 410
Résultat de base revenant au Groupe par action en €	**0,05**	**0,04**	**0,02**
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat par action	25 618 631	25 289 789	25 285 410
Nombre d'actions susceptibles d'être créées	1 219 834	1 895 976	2 531 942
Nombre d'actions prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action	26 838 465	27 185 765	27 817 352
Résultat dilué revenant au Groupe par action en €	**0,05**	**0,04**	**0,02**

L'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013.

L'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014.

L'exercice de 10 669 490 BSA(3) entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

4.6.6.9 AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

4.6.6.9.1 VARIATION ACTUARIELLE

La variation actuarielle correspond aux gains ou pertes attachés aux indemnités de fin de carrière provisionnées au bilan.

4.6.7 NOTES RELATIVES A L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

4.6.7.1 ECARTS D'ACQUISITION

(€'000)	Valeur Brute au 31.12.13	Valeur Brute au 31.12.14	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.13	Amort.et dépréciations cumulés au 31.12.14	Valeur nette au 31.12.13	Valeur nette au 31.12.14
Mega-Bus SAS	1 184	1 184	0	0	1 184	1 184
Activités Thales	772	772	0	0	772	772
Saric International	5 122	5 122	1 280	1 280	3 842	3 842
Mexys SAS	881	881	881	881	0	0
Medasys Ltd.	37	37	37	37	0	0
Total	**7 996**	**7 996**	**2 198**	**2 198**	**5 798**	**5 798**

Les sociétés présentées correspondent à des UGT.

4.6.7.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

€'000	**31.12.12**	**31.12.13**	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres	**31.12.14**
Frais de développement	13 791	15 927	2 289				18 216
Concessions et droits similaires	898	956					956
Autres immobilisations incorporelles	2 798	2 388					2 388
Total brut	17 487	19 271	2 289	0	0	0	21 560
€'000	**31.12.12**	**31.12.13**	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres	**31.12.14**
Frais de développement	8 974	11 114	2 003				13 117
Concessions et droits similaires	698	749	56				805
Autres immobilisations incorporelles	2 206	2 228	160				2 388
Total amort. et dépréciations	11 878	14 091	2 219	0	0	0	16 310
Total net	**5 609**	**5 180**	**70**				**5 250**

Les frais de développement immobilisés consolidés au cours de l'exercice, avant imputation du crédit d'impôt recherche (CIR) et des subventions correspondants, s'élèvent à 3 623 k€ à comparer à 3 463 k€ en 2013. Le CIR et les subventions à imputer en moins de ces frais de développement au titre des dépenses 2014 s'établissent à 1 334 k€, à comparer à 1 327 k€ en 2013. Les amortissements des frais de développement, avant imputation du CIR et des subventions correspondants s'élèvent à 3 400 k€ en 2014 contre 3 776 k€ en 2013. Le montant du CIR et des subventions venant en déduction de la dotation aux amortissements est de 1 397 k€ en 2014 contre 1 636 k€ en 2014. En conséquence, les amortissements nets des frais de développement de l'exercice sont de 2 003 k€ contre 2 140 k€ en 2013.

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour une valeur brute de 2 388 k€ correspondent principalement au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 160 k€. Au 31 décembre 2014, ce portefeuille de contrats est totalement amorti.

4.6.7.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

€'000	**31.12.12**	**31.12.13**	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres	**31.12.14**
Construction	188	188					188
Matériel et outillage industriel	89	66					66
Autres immobilisations corporelles	1 856	1 913	180	<273>			1 820
Avances et acomptes			76				76
Total brut	2 133	2 167	256	<273>	0	0	2 150
€'000	**31.12.12**	**31.12.13**	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres	**31.12.14**
Total amortissements	1 696	1 256	245	<263>			1 238
Total net	**437**	**911**	**11**	**<10>**			**912**

4.6.7.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	Autres (1)	31.12.14
Prêts	301	304	43			73	420
Dépôts et cautionnements	526	571	125	<29>			667
Total brut	827	875	168	<29>	0	73	1 087

€'000	31.12.12	31.12.13	Dotations	Reprises	Var.tx change	Autres (1)	31.12.14
Total dépréciation	5		74				74
Total net	**822**	**875**	**94**	**<29>**		**73**	**1 013**

(1) la variation de 73 k€ correspond à l'écart d'actualisation.

4.6.7.5 IMPOTS DIFFERES ACTIFS NON COURANTS

Compte tenu de l'historique de déficits fiscaux récents, aucun actif d'impôt différé n'a encore été activé sur les reports déficitaires.

Le report déficitaire non activé de Medasys S.A. au 31.12.2014 s'élève à 13 761 k€.

4.6.7.6 CREANCES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients, factures à établir	11 434	11 255	9 096
Clients douteux	-	-	206
Créances de crédits d'impôts	1 686	1 165	-
Débiteurs divers	12	38	96
Total brut	**13 132**	**12 458**	**9 398**
Provision pour dépréciation			178
Total net	**13 132**	**12 458**	**9 220**

Les factures à établir concernent les projets client à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Les créances de crédits d'impôts correspondent au crédit d'impôt recherche (CIR) 2014 pour 1 229 k€, et à la quote-part non financée du CIR 2013 pour 352 k€, du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) 2014 et 2013 pour 105 k€.

4.6.7.7 ACTIFS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR

€'000	31.12.12	31.12.13	Acquisitions	Cessions	Var.tx change	31.12.14
Valeurs mobilières de placement nanties	295	151		<151>		0
Total	**295**	**151**		**<151>**		**0**

4.6.7.8 STOCKS ET EN-COURS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Stock de marchandises	396	511	363
Provision pour dépréciation	158	146	166
Total net	**238**	**365**	**197**

4.6.7.9 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients	2 914	1 340	2 496
Clients douteux	761	768	233
Créances cédées en affacturage	38	15	420
Factures à établir	9 065	5 847	4 761
Total brut	12 778	7 970	7 910
Provision pour dépréciation	639	643	186
Total net	**12 139**	**7 327**	**7 724**

L'augmentation des créances clients entre 2013 et 2014 correspond en grande partie à la facturation émise sur les clients export en fin d'année.

L'augmentation des factures à établir entre 2013 et 2014 s'explique par la constatation d'une facture à établir sur le CHRU de Montpellier concernant la mise en place de la Plateforme de Services de Santé.

4.6.7.10 BALANCE AGEE DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
60 jours	4 880	1 840	2 784
60 à120 jours	1 661	960	99
>120 jours	17 032	15 782	13 965
Total net	**23 573**	**18 582**	**16 848**

4.6.7.11 ECHEANCIER DES CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES ECHUES NETTES DE DEPRECIATIONS

(€'000)	Echu à la clôture	Echu à moins de 180 jours	Echu entre 180 et 360 jours	Echu plus de 360 jours
au 31.12.2014	**1 654**	**981**	**409**	**264**
au 31.12.2013	1 233	754	105	374
au 31.12.2012	1 593	1 010	223	360

4.6.7.12 AUTRES CREANCES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Acomptes et avoirs non parvenus	111	146	247
Créances sur personnel et organismes sociaux	14	18	17
Créances et crédits d'impôts	7	80	1 242
Créances TVA	551	335	363
Débiteurs divers	151	330	135
Charges constatées d'avance	292	229	371
Total brut	**1 126**	**1 138**	**2 375**
Provision pour dépréciation			2
Total net	**1 126**	**1 138**	**2 373**

4.6.7.12.1 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Achats de prestations	136	108	126
Locations immobilières	103	-	107
Divers	53	121	138
Total	**292**	**229**	**371**

Du fait de la signature du nouveau bail de Clamart au 31.12.2013 et de la franchise de loyer en 2014, il n'a pas été constaté de charge de loyer d'avance au 31.12.2013.

4.6.7.13 TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Sicav monétaire	-	-	136
Disponibilités	1 323	2 133	1 291
Total	**1 323**	**2 133**	**1 427**

4.6.7.14 CAPITAUX PROPRES

4.6.7.14.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Après constatation par le Directoire du 14 mars 2014 de la création de 319 377 actions nouvelles résultant de l'exercice de 3 193 770 BSA(2), le capital social de la société est de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des 513 320 BSA(3) exercés entre le 17 janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Ces derniers représentent 51 332 actions, soit un prix d'exercice de 32 754,95€.

L'exercice des 10 669 490 BSA(3) représentant 1 066 949 actions qui est intervenu entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 s'élève à 680 820,16 €.

4.6.7.14.2 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'existe pas de plan d'incitation du personnel portant sur des titres de la société.

4.6.7.14.3 DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

4.6.7.15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

€'000	31.12.12	31.12.13	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	31.12.14
Litiges Prud'hommaux	130	135	18		85	68
Litiges organismes sociaux	70		20			20
Litiges divers	86	56		56		0
Total	**286**	**191**	**38**	**56**	**85**	**88**

La reprise de provision pour litige de 56 k€ ainsi que la dotation pour dépréciation de 74 k€ (voir note 4.6.7.4) sont liées au litige portant sur un dépôt de garantie.

4.6.7.16 PROVISIONS POUR RETRAITE

€'000	31.12.12	31.12.13	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Autres (1)	31.12.14
Total	**1 069**	**1 118**	36	19		336	**1 471**

(1) Ils correspondent à l'écart actuariel reconnu dans les autres éléments du résultat global consolidé.

La dotation de 36 k€ est une charge financière et la reprise de 19 k€ est un produit d'opération courante.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5 % pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 1,49 % en 2014 il était de 3,2 % en 2013 et en 2012,
- le taux de charges sociales retenu est de 45 %,
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Variation Taux d'actualisation

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2014	**1 471**	<110>	-7,48%	123	8,36%
Exercice 2013	**1 118**	<76>	-6,80%	83	7,42%
Exercice 2012	**962**	<63>	-6,55%	69	7,17%

Variation Taux de revalorisation des salaires

€'000		Sensibilité +0,5%		Sensibilité -0,5%	
		Impact en valeur	Impact en pourcentage	Impact en valeur	Impact en pourcentage
Exercice 2014	**1 471**	121	8,23%	<109>	-7,41%
Exercice 2013	**1 118**	83	7,42%	<76>	-6,80%
Exercice 2012	**962**	69	7,17%	<63>	-6,55%

4.6.7.17 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Emprunts auprès d'établissements de crédit	2 577	1 273	490
Dettes de crédit bail	119	130	84
Total	**2 696**	**1 403**	**574**

Au cours de l'année 2014, Medasys S.A. a contracté quatre prêts moyen-terme. Deux prêts ont été contractés auprès de LCL afin de financer divers agencements et installations de bureaux, le 28 janvier pour 248 k€ et le 1er septembre pour 153 k€. Les deux autres prêts ont été contractés le 7 avril auprès du CIC pour 600 k€ et le 28 avril auprès de HSBC pour 1 400 k€. Ces prêts ont pour objet de financer la croissance et le développement du groupe à l'international. Ces emprunts sont à taux fixe.

Medasys n'a pas d'emprunts ou de dettes financières à plus de cinq ans.

4.6.7.18 AUTRES DETTES A PLUS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Etat, TVA et autres taxes	1 800	1 838	1 480
Avances subventions	388	446	376
Avances et acomptes reçus	1 180	1 899	2 007
Divers	289	320	-
Total	**3 657**	**4 503**	**3 863**

La dette fiscale de 1 800 k€ au 31 décembre 2014 concerne l'échéancier de paiement des dettes du plan de réorganisation de Mexys pour 50 k€ et la TVA sur les factures à établir pour 1 750 k€, cette dernière représentait 1 838 k€ au 31.12.2013.

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme. Les dettes diverses pour 289 k€ au 31 décembre 2014 correspondent à hauteur de 280 k€ à la quote-part à plus d'un an de la participation du bailleur aux travaux d'aménagement des locaux de Clamart.

4.6.7.19 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Emprunts auprès d'établissements de crédit	817	567	759
Dettes de crédit bail	113	148	328
Dettes sur créances cédées en affacturage	38	15	420
Concours bancaires	1 067	254	250
Crédits spot	1 562	1 744	1 825
Agios courus non échus	20	8	11
Compte courant NoemaLife	698	698	-
Dettes sur acquisition de sociétés	5	5	154
Total	**4 320**	**3 439**	**3 747**

L'essentiel des crédits court terme est basé sur le taux de l'Euribor. L'intégralité de l'endettement est en euro. Le compte courant de NoemaLife est rémunéré au taux annuel de 4,5 % sur l'exercice 2014.

4.6.7.20 FOURNISSEURS A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Fournisseurs	1 793	2 069	1 786
Effets à payer	96	64	71
Fournisseurs factures non parvenues	1 402	1 315	900
Total	**3 291**	**3 448**	**2 757**

4.6.7.21 AUTRES DETTES A MOINS D'UN AN

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Avances et acomptes reçus	810	1 374	691
Clients, avoirs à établir	-	19	341
Clients créditeurs	38	94	68
Personnel, rémunérations et charges dues	1 915	1 816	1 756
Organismes sociaux	3 110	2 437	2 592
Etat, TVA	2 589	1 286	1 651
Etat, IS	-	-	27
Etat, charges à payer	672	371	442
Avances subventions	97	63	291
Créditeurs divers	190	653	859
Produits constatés d'avance	860	219	278
Total	**10 281**	**8 332**	**8 996**

Les avances et acomptes reçus ont été versés par les clients dans le cadre d'un contrat long terme. La dette diverse pour 190 K€ au 31.12.2014 comprend le solde dû de 65 K€ sur une indemnité d'assurance, résultant d'un jugement rendu en cours d'appel le 9 avril 2013 condamnant Medasys.

La TVA sur les factures à établir comprise dans la dette fiscale de 2 589 k€ représente 1 416 k€. La juste valeur de ces passifs est équivalente à leur valeur comptable.

4.6.7.21.1 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Maintenance	334	26	189
Prestations	319	2	44
Licences	207	191	45
Total	**860**	**219**	**278**

4.6.7.22 ECHEANCIER DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Fourrnisseurs et comptes rattachés	3 291	1 270	350	209	1 462
Dettes fiscales et sociales	10 086	1 069	2 481	507	6 029
Autres dettes	3 851	167	86	66	3 533
Total au 31.12.2014	**17 228**	**2 506**	**2 917**	**782**	**11 024**
Total au 31.12.2013	16 283	2 186	2 574	753	10 770
Total au 31.12.2012	15 616	1 003	2 487	901	11 225

4.6.7.23 INSTRUMENTS FINANCIERS

4.6.7.23.1 INDICATION DES NIVEAUX DE JUSTES VALEURS DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la norme IFRS 7, la méthode de valorisation des instruments financiers à la juste valeur répartie entre les différents niveaux se présente comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2014	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	3
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1
ACTIF		**2 336**	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	2 696	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	4 320	2
PASSIF		**7 016**	

€'000

	§	au 31.12.2013	Niveau
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	1
ACTIF		**3 159**	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	1 403	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 439	2
PASSIF		**4 842**	

€'000

	§	au 31.12.2012	
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	1
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1
ACTIF		**2 544**	
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	574	2
Emprunts et dettes financières - 1 an	4.6.7.21	3 747	2
PASSIF		**4 321**	

4.6.7.23.2 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIF FINANCIERS PAR CATEGORIES

Les actifs et passifs financiers répartis selon les catégories d'évaluation définies par la norme IAS 39 se présentent comme suit :

€'000

	§	au 31.12.2014	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Prêts et créances ou dettes en coût amorti
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	1 013	1 013	53	960
Créances à +d'un an	4.6.7.6	13 132	13 132		13 132
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	12 139	12 139		12 139
Autres créances à -1 an	4.6.7.12	1 126	1 126		1 126
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 323	1 323		1 323
ACTIF		**28 733**	**28 733**	**53**	**28 680**
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	2 696	2 696		2 696
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	3 657	3 657		3 657
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	4 320	4 320		4 320
Fournisseurs à -1 an	4.6.7.22	3 291	3 291		3 291
Autres dettes à -1 an	4.6.7.23	10 281	10 281		10 281
PASSIF		**24 245**	**24 245**	**0**	**24 245**

€'000

	§	au 31.12.2013			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	875	875	125	750
Créances à +d'un an	4.6.7.6	12 458	12 458		12 458
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	151	151		151
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 327	7 327		7 327
Autres créances à -1 an	4.6.7.12	1 138	1 138		1 138
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	2 133	2 133		2 133
ACTIF		**24 082**	**24 082**	**125**	**23 957**
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	1 403	1 403	1	1 402
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	4 503	4 503		4 503
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	3 439	3 439		3 439
Fournisseurs à -1 an	4.6.7.22	3 448	3 448		3 448
Autres dettes à -1 an	4.6.7.23	8 113	8 113		8 113
PASSIF		**20 906**	**20 906**	**1**	**20 905**

€'000

	§	au 31.12.2012			
Actifs financiers non courants	4.6.7.4	822	822	98	724
Créances à +d'un an	4.6.7.6	9 220	9 220		9 220
Actifs financiers évalués à la juste valeur	4.6.7.7	295	295		295
Clients et comptes rattachés	4.6.7.9	7 724	7 724		7 724
Autres créances à -1 an	4.6.7.12	2 002	2 002		2 002
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.6.7.14	1 427	1 427		1 427
ACTIF		**21 490**	**21 490**	**98**	**21 392**
Emprunts et dettes financières +1 an	4.6.7.18	574	574	9	565
Autres dettes à +1 an	4.6.7.20	3 863	3 863		3 863
Emprunts et dettes financières -1 an	4.6.7.21	3 747	3 747		3 747
Fournisseurs à -1 an	4.6.7.22	2 757	2 757		2 757
Autres dettes à -1 an	4.6.7.23	8 718	8 718		8 718
PASSIF		**19 659**	**19 659**	**9**	**19 650**

4.6.8 DONNEES SOCIALES

4.6.8.1 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2014 s'est élevé à 426 272 € à comparer à 400 159 € en 2013 et à 371 034 € en 2012.
- Options de souscription d'action : Le Groupe n'a plus de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2014.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2014. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance à laquelle il convient d'ajouter les 30 000 € de jetons de présence de l'exercice 2013 non encore versés.

4.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	Medasys SA France	Mega-Bus SAS France	Medasys Ltd Japon	Medhealth Maroc	Mexys SA Belgique	**au 31.12.14**	**au 31.12.13**	au 31.12.12
Ingénieurs et cadres	164	8	2	2	0	**176**	163	184
Employés, techniciens et apprentis	16	10	0	0	10	**36**	41	40
Total	**180**	**18**	**2**	**2**	**10**	**212**	204	224

4.6.8.3 CHARGES DE PERSONNEL

Le montant total des coûts de personnel, avant imputation de la production immobilisée, est de 16 350 k€ en 2014 à comparer à 15 091 k€ en 2013. Cette augmentation est liée principalement à l'augmentation des effectifs. Il est à noter que le CICE imputé sur les charges de personnel s'établit à 266 k€ en 2014 contre 143 k€ en 2013.

4.6.9 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales. Elles concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice	**2014**	**2013**	**2012**
Frédéric Vaillant, Président du Directoire			
Rémunération fixe	185 220 €	180 810 €	178 244 €
Rémunération variable	95 109 €	83 063 €	58 220 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire			
Rémunération fixe	120 762 €	117 886 €	119 620 €
Rémunération variable	25 181 €	18 400 €	14 950 €

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif et telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels énumérées ci-dessous. Ces transactions sont intégralement éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Medasys.

€'000	**31.12.14**	**31.12.13**	**31.12.12**
Participations	12 700	12 700	12 690
Créances rattachées à des participations	3 959	4 059	4 041
Créances clients et comptes rattachés	192	297	272
Dettes rattachées à des participations	91		91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	167	202
Achats d'immobilisation		52	
Achats de marchandises	75	86	135
Achats et autres charges externes	371	183	295
Chiffre d'affaires	328	534	498
Produits financiers	1	5	7
Charges financières	196	4	1
Produits d'impôt		72	

Au cours du premier semestre 2014, Medasys S.A. et sa filiale Mega-Bus ont conclu une convention de sous-location d'un espace de bureaux à Clamart, en remplacement de celle portant sur les bureaux de Gif-sur-Yvette. Cette nouvelle convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2014.

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances financières			11
Dettes financières	698	698	
Créances clients et comptes rattachés	369		51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899	520	99
Achats et autres charges externes	391	420	189
Chiffre d'affaires	237		31
Charges financières	32	9	
Produits financiers			13

Au cours du premier semestre 2014, NoemaLife et Medasys S.A. ont signé un avenant à la convention de trésorerie portant le taux annuel des intérêts à 4,5 %. Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de cette convention se sont élevées à 32 k€.

Au titre de la convention d'assistance mise en place en 2014 entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes consolidés une charge de 240 k€ représentant 1% du chiffre d'affaires du Groupe.

Au cours de l'exercice 2014, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur le Groupe.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

4.6.10 AUTRES INFORMATIONS

4.6.10.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.6.10.1.1 ENGAGEMENTS REÇUS

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	455	598	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme		844	925
Total	**455**	**1 442**	**1 075**

4.6.10.1.2 ENGAGEMENTS DONNES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	58	201
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	91	160
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	-	59	135
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	-	71
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 487	2 807	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	48	72	123
Garantie sur contrats clients	569	598	-
Séquestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur, la société Agylis, au titre d'un risque social	25	50	62
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	2 902	1 367	-
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
Total	**7 177**	**5 248**	**898**

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances clients cédées en affacturage	4 283	3 737	3 376
Marchés donnés en garantie	162	344	925
Créances sur l'état cédées	1 600	143	-
Total	**6 045**	**4 224**	**4 301**

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

Le plan de formation de Medasys S.A. inclut les formations éligibles au Droit individuel à la formation (DIF). Ces formations sont dispensées dans le cadre du temps de travail. En conséquence, aucune provision n'est constatée.

4.6.10.1.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Cette décision sera soumise à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale.

4.6.10.1.4 Autres passifs eventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

4.6.11 Evenements posterieurs a la cloture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2014.

4.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.6.4.1 « Exposition au risque de liquidité » de l'annexe précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- La note [4.6.2.2.3] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.

- La note [4.6.2.2.8] expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

- Les notes [4.6.2.2.2], [4.6.2.2.3], [4.6.2.2.4] [4.6.7.1] et [4.6.7.2] exposent les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Marc Ghiliotti	Actheos Emmanuelle Rouxel

Comptes Annuels Medasys S.A.

2014

5. ETATS FINANCIERS SOCIAUX

5.1 BILAN

€'000

		au 31.12.2014			au 31.12.2013	au 31.12.2012
ACTIF	&	Brut	Amort. et Prov.	Net	Net	Net
Immobilisations incorporelles		33 733	25 669	8 064	8 140	9 031
Immobilisations corporelles		1 204	713	491	450	34
Immobilisations financières		17 731	14 791	2 940	2 898	2 847
Total actif immobilisé	5.3.5.1	**52 668**	**41 173**	**11 495**	**11 488**	**11 912**
Stocks et en-cours	5.3.5.3	118	2	116	216	29
Clients et comptes rattachés	5.3.5.4	22 628	534	22 094	17 531	15 471
Autres créances	5.3.5.5	2 527		2 527	2 126	2 182
Disponibilités et valeurs mobilières	5.3.5.6	1 275		1 275	1 605	1 209
Total actif circulant		**26 548**	**536**	**26 012**	**21 478**	**18 891**
Comptes de régularisation et assimilés	5.3.5.7	**348**		**348**	**260**	**339**
Total de l'actif		**79 564**	**41 709**	**37 855**	**33 226**	**31 142**
PASSIF						
Capital				7 375	7 284	7 273
Primes d'émis., de fusion, d'apport				10 456	10 343	10 330
Réserve légale				727	727	727
Report à nouveau				<4 946>	<5 513>	<5 281>
Résultat de l'exercice				1 264	567	<232>
Subvention d'investissements				330	491	773
Provisions règlementées				74	66	53
Total Capitaux propres	5.3.2.6			**15 280**	**13 965**	**13 643**
Avances conditionnées	5.3.5.10			**167**	**167**	**167**
Provisions pour risques et charges	5.3.5.9			**104**	**225**	**223**
Emprunts et dettes financières				5 784	3 361	2 916
Fournisseurs et comptes rattachés				3 286	3 427	2 771
Dettes fiscales et sociales				9 403	6 915	7 180
Autres dettes				2 802	4 595	3 943
Total Dettes				**21 275**	**18 298**	**16 810**
Compte de régularisation et assimilés	5.3.5.12			**1 029**	**571**	**299**
Total du passif				**37 855**	**33 226**	**31 142**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

5.2 COMPTE DE RESULTAT

€'000	*&*	Exercice 2014				Exercice 2013		Exercice
		France	Export	Total				
Ventes de matériel		32	1	33	-	563	3%	71
Production vendue de services		19 439	1 883	21 322	100%	20 464	97%	21 624
Chiffre d'affaires		**19 471**	**1 884**	**21 355**	**100%**	**21 027**	**100%**	**21 695**
Production immobilisée	5.3.6.1			3 366	16%	3 211	15%	3 216
Subvention d'exploitation				30	-	113	1%	20
Reprises sur amort. et provisions					-	127	1%	150
Autres produits					-	1	-	1
Transferts de charges				12	-	16	-	17
Total des produits d'exploitation				24 763	116%	24 495	116%	25 099
Achats consommés				264	1%	59	-	206
Autres achats et charges externes				5 665	27%	6 970	33%	6 868
Impôts et taxes				637	3%	597	3%	622
Charges de personnel				14 351	67%	13 161	63%	13 858
Dotations aux amortissements et aux provisions				3 455	16%	4 323	21%	4 444
Autres charges d'exploitation				33	-	30	-	30
Total des charges d'exploitation				24 405	114%	25 140	119%	26 028
Résultat d'exploitation				**358**	2%	**<645>**	-3%	**<929>**
Autres intérêts et produits				3	-	9	-	22
Reprises sur provisions et transfert de charges				494	2%	90	-	113
Différences positives de change				5	-	1	-	6
Produits nets sur valeurs mobilières de placement				1	-	1	-	10
Total des produits financiers	5.3.6.4			503	2%	101	0%	151
Intérêts et charges assimilées				449	2%	130	1%	173
Différences négatives de change				10	-	5	-	10
Dotations aux amortissements et aux provisions				259	1%	111	1%	247
Total des charges financières	5.3.6.4			718	3%	246	1%	430
Résultat financier	5.3.6.4			**<215>**	-1%	**<145>**	-1%	**<279>**
Résultat courant avant impôts				**143**	1%	**<790>**	-4%	**<1 208>**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				38	-	425	2%	172
Produits exceptionnels sur opérations en capital				150	1%	220	1%	115
Reprises sur provisions et transferts de charges				142	1%	125	1%	95
Total des produits exceptionnels	5.3.6.5			330	1%	770	4%	382
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				252	1%	361	2%	145
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				35	-	18	-	255
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions				151	1%	296	1%	99
Total des charges exceptionnelles	5.3.6.5			438	2%	675	3%	499
Résultat exceptionnel	**5.3.6.5**			**<108>**	-1%	**95**	1%	**<117>**
Impôt sur les bénéfices	5.3.6.6.3			1 229	6%	1 262	6%	1 093
Résultat net				**1 264**	6%	**567**	3%	**<232>**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers sociaux.

5.3 ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014. Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ainsi que l'annexe y afférente ont été arrêtés par le Directoire le 5 mars 2015. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires du 19 mai 2015.

Les états financiers sont exprimés en milliers d'Euros, sauf indication contraire.

5.3.1 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Parmi les nouveaux marchés à l'export, Medasys a annoncé le 22 avril 2014, un nouveau contrat de référence au Maghreb. Le Service de Santé des Forces Armées Royales marocaines a retenu les solutions Medasys pour rénover son Système d'Information Hospitalier. L'ensemble de la gamme Medasys en cours de déploiement permettra aux professionnels de santé de disposer d'un système d'information santé unifié, communicant et sécurisé. Le projet se déroule en plusieurs phases dont les trois premières portent sur la mise en œuvre du SIH complet de l'Hôpital Militaire d'Instruction Mohamed V.

Medasys a également remporté au Liban un contrat significatif portant sur la fourniture d'un SIH complet à l'Hôtel-Dieu de France à Beyrouth. Ce succès, qui intègre l'ensemble des logiciels de la gamme Medasys, a été rendu possible grâce au partenariat que Medasys a conclu avec IMS (groupe ITG), l'un des plus importants intégrateurs et fournisseurs de services au Liban et au Moyen-Orient. L'Hôtel-Dieu de France est un centre hospitalier universitaire, à but non lucratif administré par l'Université Saint Joseph de Beyrouth. Avec plus de 400 lits, il gère près de 30 000 admissions et urgences par an.

En France, l'année 2014 a été marquée par une poursuite de l'amélioration de la rentabilité de Medasys. La stabilité de nos solutions, la compétence de nos équipes et la maîtrise de notre méthodologie de déploiement permettent aujourd'hui une mise en œuvre deux à trois fois plus rapide des projets.

Nous avons pu observer un changement de physionomie de la prise de commandes en France. Celles-ci sont plus nombreuses mais pour des montants moins élevés. Cependant, plusieurs contrats significatifs ont été signés comme, par exemple, les Hôpitaux du GCS Val d'Ariège (1,1 M€ HT), le laboratoire du CHU de Rouen (1 M€ HT) et la fondation Rothschild (0,5 M€ HT).

Fin 2014, le lancement de notre plateforme de services de santé - en partenariat avec le CHRU de Montpellier - a constitué un événement important, positionnant définitivement Medasys comme un acteur majeur de l'innovation en tant qu'opérateur de services de santé.

Cette plateforme de services innovante permettra de donner un choix d'applications sans précédent aux acteurs de la filière de soins, les hôpitaux, mais aussi les médecins de ville, les cabinets de radiologie, les laboratoires d'analyses, les paramédicaux, le secteur santé-social.

5.3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, selon le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est intervenu au cours de l'exercice 2014.

Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Medasys S.A. doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Medasys revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Dans le cadre de marchés à prestations multiples (licence, intégration, formation, maintenance, etc.), la société est conduite à effectuer un jugement pour allouer le prix global du contrat aux différents éléments en fonction de leurs justes valeurs. La juste valeur de la maintenance est exprimée en pourcentage du prix de la licence. La juste valeur des services est déterminée sur la base de taux journaliers en fonction des coûts et en cohérence avec le marché. Le montant significatif des factures à établir provient pour partie des ventes de licences, reconnues à la livraison mais facturables de façon échelonnée. La reconnaissance des revenus, l'évaluation des frais de développement et des fonds de commerce, les provisions pour risques et charges sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

5.3.2.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais de développement

Les travaux de développement de logiciels dont la société se réserve la propriété sont immobilisés à leur prix de revient lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- le logiciel ou le procédé est clairement identifié et les coûts qui lui sont imputables peuvent être individualisés et mesurés de façon fiable ;
- la faisabilité technique du logiciel ou du procédé peut être démontrée ;
- la société a l'intention de produire et de vendre ou d'utiliser le logiciel ou procédé ;
- l'existence d'un marché pour le logiciel ou le procédé peut être démontrée (ou son utilité pour la société en cas d'usage interne) ;

- des ressources suffisantes existent pour compléter ou commercialiser ou utiliser le logiciel ou procédé ;
- la rentabilité commerciale du logiciel peut être démontrée avec une probabilité suffisante.

Ils ne comprennent que des charges directes de salaires et de sous-traitance.

Les frais de développement immobilisés sont amortis sur une durée de trois ans suivant l'année de leur activation.

Fonds de commerce

Concernant les fonds de commerce, l'appréciation de leur valeur repose sur l'actualisation des critères définis au moment de leur acquisition : suivi des variations de ventes et de marge brute, réalisées et projetées pour chacun d'entre eux.

Ce poste comprend les fonds de commerce résultant :

- de l'activité " Intégration Santé " acquise auprès de la société NCR, fin novembre 1999, pour 0,3 M€ ;
- des sociétés absorbées par voie de fusion dans Medasys en 2000 (PGP SA pour 1,2 M€ et ISS-Santé SA pour 0,8 M€) ;
- de l'activité d'intégration de systèmes d'information hospitaliers de la société Thalès acquise en avril 2009 pour 0,75 M€.

La dépréciation des fonds de commerce est de 2 390 k€.

Licences et brevets

Les licences et brevets sont amortis en 1 an.

5.3.2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou, le cas échéant, dégressif, en respectant les règles fiscales en vigueur en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Mode et durée d'amortissement :

- Installations générales	5 ou 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Installations techniques, matériels et outillage	5 ans

5.3.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres, prêts et avances sont comptabilisés à leurs coûts historiques.

Titres de participation

Les titres de participation et autres titres immobilisés font l'objet d'une provision en cas de dépréciation réelle par rapport à la valeur d'usage (actif net, cours de bourse, rentabilité,…). Cette valeur d'usage a été déterminée selon des critères propres au secteur d'activité de la société.

Les frais d'acquisitions des titres de participations, à savoir les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, sont incorporés dans le coût d'acquisition de ces titres. Ils sont amortis sur une durée de 5 ans au moyen d'amortissements dérogatoires.

5.3.2.4 ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix de revient selon la méthode du "coût unitaire moyen pondéré (C.U.M.P.)".

Les stocks tiennent compte d'un coefficient de frais d'approche sur les achats effectués auprès des fournisseurs étrangers.

Une provision pour dépréciation est calculée à la clôture de l'exercice en fonction de l'antériorité des produits achetés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leurs coûts historiques et font l'objet d'une provision en cas de dépréciation par rapport à leur valeur d'inventaire.

5.3.2.5 COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges engagées au cours de l'exercice qui se rattachent à l'exercice suivant.

Produits constatés d'avance

Les produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations et fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies constituent des produits constatés d'avance.

Ecart de conversion des dettes et des créances en monnaie étrangère

Lorsque l'application du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en euro précédemment comptabilisés, les différences de conversion correspondant à une perte latente sont inscrites au compte écart de conversion actif et celles correspondant à un gain latent sont inscrites au compte écart de conversion passif.

5.3.2.6 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

€'000	**31.12.12**	**31.12.13**	Augmentation du capital	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres variations	**31.12.14**
Capital social	7 273	7 284	91				7 375
Prime d'émission	3 354	3 367	113				3 480
Prime de fusion	2 504	2 504					2 504
Prime d'apport	4 472	4 472					4 472
Réserve légale proprement dite	727	727					727
Report à nouveau	<5 281>	<5 513>		567			<4 946>
Résultat de l'exercice	<232>	567		<567>	1 264		1 264
Subventions d'investissements	773	491				<161>	330
Provisions règlementées	53	66				8	74
Total	**13 643**	**13 965**	**204**	**0**	**1 264**	**<153>**	**15 280**

5.3.2.7 OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération. Les pertes et gains de changes afférents aux règlements clients et fournisseurs sont pris en compte dans le résultat financier. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, hors zone euros, à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion".

5.3.2.8 CHIFFRE D'AFFAIRES

Biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la livraison des biens et à la réception des services par le client. Dans l'hypothèse où la société doit s'acquitter ultérieurement de certaines obligations liées à ces opérations, une provision pour charge d'exploitation est enregistrée sur l'exercice de réalisation de la vente.

Licences

Le produit des concessions de licences est enregistré à la date de livraison du programme source, ou « master ». Dans le cas où ces concessions font l'objet d'un échelonnement, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la livraison au client final, conformément aux normes de la profession utilisées au niveau international.

Contrat de vente en mode ASP (Application Service Provider) ou Saas (Software as a Service)

Les produits d'exploitation générés par les contrats de vente ASP pendant la période « Run » sont comptabilisés en redevances au prorata temporis.

Prestations de services

La société adopte la méthode préférentielle de l'avancement pour comptabiliser le chiffre d'affaires issu des prestations de service réalisées dans le cadre d'un contrat long terme. Les contrats long terme correspondent aux affaires dont le calendrier d'exécution négocié lors de la mise au point de marché est d'une durée initiale supérieure à 12 mois. Ces marchés font l'objet d'un suivi analytique spécifique permettant d'évaluer avec fiabilité le pourcentage d'avancement réel du marché et la marge dégagée sur l'opération.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

€'000	**Exercice 2014**		**Exercice 2013**		**Exercice 2012**	
France	19 471	91,2%	17 910	85,2%	20 903	96,3%
Export	1 884	8,8%	3 117	14,8%	792	3,7%
Total	21 355	100%	21 027	100%	21 695	100%

5.3.2.9 AUTRES INFORMATIONS

Subventions d'investissements

Medasys S.A. bénéficie de deux subventions d'investissement pour un montant enregistré en capitaux propres de 330 186 €. Elles concernent :

- le projet Inspira relatif au développement et à la commercialisation d'un produit logiciels et matériels visant à améliorer et renforcer la sécurité et la qualité des traitements en radiothérapie pour 95 801 €,
- le projet scientifique RAVEL visant à la mise au point d'outils intuitifs et synthétiques d'accès à l'information dans les dossiers patients électroniques pour 234 385 €.

Ces subventions seront rapportées au compte de résultat au prorata de la dotation aux amortissements du projet de développement. Au titre de l'exercice 2014, les subventions ont été rapportées au résultat pour 95 801 €.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges dont l'objet est nettement défini et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et les produits exceptionnels sont les charges et les produits résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière.

Engagements en matière de retraite

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- le montant des engagements de retraite est évalué en retenant une hypothèse de départ à la retraite comprise entre 64 ans et 66 ans pour les « cadres » et 62 ans à 64 ans pour les « non-cadres »,
- le taux de revalorisation des salaires est de 2,5 % pour les « non-cadres » et 3 % pour les « cadres »,
- le taux d'inflation retenu est de 2 %,
- le taux d'actualisation est de 1,49 % en 2014 il était de 3,2 % en 2013 et en 2012,
- le taux de charges sociales retenu est de 45%.
- le coefficient de présentéisme est fonction du turn-over par classes d'âge,
- l'espérance de vie des bénéficiaires a été intégrée dans le calcul en différenciant les hommes et les femmes avec la prise en compte de la table de mortalité TF 00-02.

Sauf précisions contraires, ces hypothèses sont identiques sur les trois années.

Au 31 décembre 2014, le montant des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 1 295 k€. Ces engagements mentionnés pour information ne sont pas provisionnés.

5.3.3 FACTEURS DE RISQUES

5.3.3.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Le contrat de prêt signé en décembre 2013 ainsi que ceux souscrits en 2014 comportent les clauses habituelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de :

- liquidation judiciaire ou amiable,
- non-paiement à son échéance d'une somme exigible au titre du contrat, ou de tout autre concours consenti par un établissement de crédit,
- modification significative de l'actionnariat.

Seul le prêt HSBC impose le respect du ratio inférieur à 1 du total des dettes à moyen et long terme sur les fonds propres. Ce ratio est respecté au 31 décembre 2014.

Les prêts de HSBC, du CIC et de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin sont garantis par le nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A..

5.3.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE BANCAIRE

Medasys S.A. diversifie ses placements auprès des différents établissements financiers afin de limiter le risque de contrepartie bancaire.

5.3.3.3 RISQUE DE TAUX

La société dispose de moyens de financement court terme constitués de lignes portant intérêt sur la base de l'Euribor plus une marge. La gestion de la trésorerie est assurée par la Direction du Groupe. Le reporting quotidien mis en place permet de suivre son évolution. Concernant les financements moyen-terme, ils sont rémunérés à taux fixe.

5.3.3.4 RISQUE DE CHANGE

Medasys exerce l'essentiel de son activité en Europe, sans risque majeur de change, la plupart des transactions étant effectuées en euro. Les contrats signés au proche ou Moyen-Orient sont libellés en USD. Leurs impacts sur le chiffre d'affaires restent également limités. En conséquence, Medasys n'a pas mis en place de couverture systématique de ces opérations.

5.3.3.5 SOLVABILITE CLIENTS

La part prépondérante du secteur public dans l'activité de la société limite l'exposition au risque clients.

5.3.3.6 RISQUE OPERATIONNEL

Les risques opérationnels de Medasys, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risque de dépassement de délais, risque de dépassement de coûts, risque technique, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients.

Des comités exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la Direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

5.3.3.7 RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Par la nature même de son activité, la société ne présente pas de risque majeur, en termes d'environnement ou de santé publique.

5.3.3.8 RISQUE LIE A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Medasys opère sur le secteur de la santé, dont la demande demeure croissante, ne serait- ce qu'en raison du vieillissement de la population. De plus, une partie importante de son chiffre d'affaires, liée aux contrats de maintenance, de location et aux extensions d'applications, est récurrente.

5.3.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

5.3.4.1 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Medasys S.A. est la société consolidante.

€'000	Dénomination des filiales et participations	% détention	Capitaux propres avant résultat au 31.12.2014	Résultat de l'exercice 2014	Avances consenties non remboursées	Chiffre d'affaires 2014	Valeur des titres détenus Brute	Valeur des titres détenus nette
MEDASYS Ltd.	au capital de 36 000 000 JPY	100%	<405>	<43>	279	219	202	-
MEDHEALTH MAROC SARL AU	au capital de 100 000 MAD	100%	8	<8>	9	14	9	9
MEXYS SAS	au capital de 460 000 €	100%	624	318	193	1 421	1 672	942
MEDASYS DIGITAL SYSTEMS Inc. (1)	au capital de 9 520 294 US$	100%	<3 479>	-	3 479	-	9 873	-
	Sous-total filiales étrangères		***<3 252>***	***267***	***3 960***	***1 654***	***11 756***	***951***
MEGA-BUS SAS	au capital de 305 000 €	100%	473	<155>		1 497	944	789
	Sous-total filiales françaises		***473***	***<155>***	***0***	***1 497***	***944***	***789***
	Total		***<2 779>***	***112***	***3 960***	***3 151***	***12 700***	***1 740***

(1) En sommeil depuis l'exercice 2001

Aucun dividende n'a été versé par les filiales au cours de l'exercice.

Dans le cadre de la procédure de réorganisation judiciaire de Mexys, cette dernière a enregistré en 2014 un produit exceptionnel de 456 k€ lié à l'abandon de créances à hauteur de 50% lui permettant ainsi de dégager un bénéfice net de 318 k€. Le solde dû, après abattement fait l'objet d'un plan de paiement sur 18 mois s'échelonnant entre janvier 2015 et juin 2016. A ce titre, Medasys a soutenu sa filiale par l'abandon de sa créance impactant ses propres comptes sociaux de 193 k€. Le remboursement du solde de la créance due à Medasys interviendra à l'issue du plan de paiement, en juin 2016.

5.3.5 NOTES SUR LE BILAN

5.3.5.1 ACTIF IMMOBILISE BRUT

€'000	01.01.14	Acquisitions	Cessions/Réd.	Autres	31.12.14	31.12.12
Frais de développement	24 221	3 365			27 586	21 009
Concessions et droits similaires	995				995	882
Fonds commercial	3 140				3 140	3 140
Autres immobilisations incorporelles	2 012				2 012	2 422
Total immobilisations incorporelles	30 368	3 365	0	0	33 733	27 453
Agencements, installations générales	334	13	4		343	226
Matériel de bureau et informatique, mobilier	769	16			785	763
Avance et acompte		76			76	
Total immobilisations corporelles	1 103	105	4	0	1 204	989
Titres de participations	12 700				12 700	12 691
Créances rattachées aux participations	4 059	688	789		3 958	4 040
Valeurs mobilières de placement nanties	150		150		0	294
Prêts	430	43			473	389
Dépots et cautionnements	504	125	29		600	459
Total immobilisations financières	17 843	856	968	0	17 731	17 873
Total immobilisations brutes	**49 314**	**4 326**	**972**	**0**	**52 668**	**46 315**

La diminution des créances rattachées aux participations pour 789 k€ comprend l'abandon de créances de 193 k€ consenti par Medasys à Mexys, dans le cadre du soutien financier de sa filiale.

5.3.5.2 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR ACTIF IMMOBILISE

€'000	01.01.14	Dotations	Reprises	Autres	31.12.14	31.12.12
Frais de développement	17 291	3 164			20 455	13 733
Concessions et droits similaires	745	67			812	684
Autres immobilisations incorporelles	1 852	160			2 012	1 830
Fonds de commerce	2 340	50			2 390	2 175
Total immobilisations incorporelles	22 228	3 441	0	0	25 669	18 422
Agencements, installations générales	2	37			39	220
Matériel de bureau et informatique, mobilier	651	26	3		674	735
Total immobilisations corporelles	653	63	3	0	713	955
Titres de participations	11 183	155	378		10 960	11 183
Créances rattachées aux participations	3 762		5		3 757	3 843
Dépôts et cautionnements		74			74	
Total immobilisations financières	14 945	229	383	0	14 791	15 026
Total amortissements et provisions	**37 826**	**3 733**	**386**	**0**	**41 173**	**34 403**

Les frais de développement sont les seules immobilisations incorporelles générées en interne.

Les autres immobilisations incorporelles qui figurent au bilan pour une valeur brute de 2 012 k€ correspondent au coût d'acquisition du portefeuille de contrats qui a été cédé à Medasys par Thales, il fait l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée restant à courir des marchés. L'amortissement comptabilisé au titre de l'exercice s'élève à 160 k€. Au 31 décembre 2014, ce portefeuille de contrats est totalement amorti.

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 50 k€ portant sa dépréciation à 838 k€ au 31.12.2014.

Concernant les titres de participation, la dotation de 155 k€ se rapporte à la filiale Mega-Bus et la reprise pour 378 k€ est liée à l'amélioration de la situation nette de Mexys.

5.3.5.3 STOCK ET ENCOURS

Ce poste est essentiellement constitué de licences.

5.3.5.4 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Clients	2 009	944	1 638
Clients douteux	620	620	206
Factures à établir	19 999	16 502	13 805
Total brut	**22 628**	**18 066**	**15 649**
Provision pour dépréciation	534	535	178
Total net	**22 094**	**17 531**	**15 471**

Les factures à établir concernent les projets clients à long terme, elles sont enregistrées lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

La décomposition par échéance des créances clients et des comptes rattachés se présente comme suit :

(€'000)	Total	Echu à la clôture	de 0 à 30 jours	de 31 à 60 jours	à plus de 60 jours
Clients	2 010	1 171	242	557	40
Clients douteux	85	85			
Factures à établir	19 999		340	1 801	17 858
Total 2014	**22 094**	**1 256**	**582**	**2 358**	**17 898**
Total 2013	17 531	861	28	452	16 190
Total 2012	15 471	1 191	41	274	13 965

5.3.5.5 AUTRES CREANCES

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Fournisseurs, avoirs non parvenus	13	13	13
Fournisseurs, avances et acomptes	59	112	210
Créances sur personnel et organismes sociaux	1	2	3
Créances et crédits d'impôts	1673	1165	1239
Etat, subvention	94	118	189
Créances TVA	522	291	355
Produits à recevoir	13	71	
Débiteurs divers	152	354	175
Total brut	**2 527**	**2 126**	**2 184**
Provision pour dépréciation			2
Total net	**2 527**	**2 126**	**2 182**

5.3.5.6 DISPONIBILITE S ET VALEURS MOBILIERES

Au 31 décembre 2014, Medasys S.A. détient 191 754 de ses propres titres dont 60 161 pour une valeur de 40 875 € dans le cadre du programme de rachat d'actions (hors contrat de liquidité) et 131 593 titres pour une valeur de 99 431 € au titre du contrat de liquidité. Il n'y a pas de frais de négociation sur les actions propres. Au cours de l'année 2014, Medasys S.A. a acquis 528 444 actions à un cours moyen de 0,87 €. Medasys S.A. a cédé au cours de l'exercice 511 890 actions à un cours moyen de 0,89 €. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité. Les cessions ont dégagé un boni de cession de 44 k€ et un mali de cession de 35 k€. Au 31 décembre 2014, les 191 754 titres auto détenus représentent 0,74 % du capital. Ces actions n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation au cours de l'exercice 2014. La valeur évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 140 306€. Les actions auto détenues représentent une valeur nominale de 54 860,82 €.

5.3.5.7 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES ACTIF

€'000 Comptes de régularisation et assimilés actif	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Charges constatées d'avance			
Loyers	103	27	176
Sous-traitance	99	57	100
Publicité et documentation	1	36	22
Entretiens et réparations	15	18	11
Assurances	5	5	6
Divers	21	15	18
sous-total	**244**	**158**	**333**
Ecart de conversion			
Créances rattachées aux participations	77	76	
Clients	27	26	6
sous-total	**104**	**102**	**6**
Total	**348**	**260**	**339**

Au 31.12.2014, les écarts de conversion pour 104 k€ sont relatifs aux créances détenues sur la filiale japonaise.

5.3.5.8 EVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE ET INFLUENCE DE L'EXERCICE DES OPTIONS

Après constatation par le Directoire du 14 mars 2014 de la création de 319 377 actions nouvelles résultant de l'exercice de 3 193 770 BSA(2), le capital social de la société est de 7 374 892,25 €. Il est divisé en 25 779 313 actions hors conversion des 513 320 BSA(3) exercés entre le 17 janvier 2014 et le 31 décembre 2014. Ces derniers représentent 51 332 actions, soit un prix d'exercice de 32 754,95 €.

L'exercice des 10 669 490 BSA(3) représentant 1 066 949 actions qui est intervenu entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 s'élève à 680 820,16 €.

A la connaissance de la société, l'actionnariat de Medasys au 16 janvier 2015 était le suivant :

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Total des droits de vote	% Des droits de vote
NoemaLife	12 078 223	44,99%	12 078 223	45,31%
Consorts Hofmann	1 633 000	6,08%	1 633 000	6,13%
Management	722 859	2,69%	722 859	2,71%
Salariés	107 949	0,40%	107 949	0,40%
Sous-total	**14 542 031**	**54,17%**	**14 542 031**	**54,55%**
Ecotech et developpement durable	403 251	1,50%	403 251	1,51%
Hexagone croissance 2	338 843	1,26%	338 843	1,27%
Hexagone croissance 3	423 214	1,58%	423 214	1,59%
Hexagone croissance 4	255 461	0,95%	255 461	0,96%
Public	10 695 002	39,84%	10 695 002	40,12%
Actions propres détenues par Medasys	188 460	0,70%		
Total	**26 846 262**	**100%**	**26 657 802**	**100%**

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou droits de vote de la société.

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré à la société au cours de l'exercice 2014.

5.3.5.9 PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

€'000	01.01.14	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.14	31.12.12
Amortissements dérogatoires	66	8			74	53
Provisions règlementées	**66**	**8**	**0**	**0**	**74**	**53**
Provisions pour pertes de change	102	104	102		104	6
Provisions pour litiges	123	18	141		0	217
Provisions pour risques et charges	**225**	**122**	**243**	**0**	**104**	**223**
Dépréciation des immobilisations incorp.	2 340	50			2 390	2 175
Dépréciation des immobilisations financières	14 946	229	383		14 792	15 026
Dépréciation des stocks de marchandises	2		1		1	40
Dépréciation des comptes clients	534				534	178
Dépréciation des autres débiteurs					0	2
Dépréciation des actions d'autocontrôle	9		9		0	6
Provisions pour dépréciation	**17 831**	**279**	**393**	**0**	**17 717**	**17 427**
Total	**18 122**	**409**	**636**	**0**	**17 895**	**17 703**
Dotations et reprises d'exploitation			1			
Dotations et reprises financières		258	494			
Dotations et reprises exceptionnelles		151	141	0		
		409	**636**	**0**		

Le fonds de commerce issu de la fusion en 2000 de la société ISS Santé a fait l'objet d'un complément de dépréciation de 50 k€ portant sa dépréciation à 838 k€ au 31.12.2014.

Concernant les immobilisations financières, la dotation pour 258 k€ concerne les titres de Mega-Bus pour 154 k€ et le risque de change pour 104 k€, la reprise pour 494 k€ concerne les titres de Mexys pour 378 k€, la créance sur Medasys Japon pour 5k€, le risque de change pour 102 k€ et les titres d'autocontrôle pour 9 k€.

5.3.5.10 AVANCES CONDITIONNEES

Bpifrance financement a versé en 2010, un acompte de 167 K€ au titre d'une avance remboursable accordée d'un montant total de 426 k€.

5.3.5.11 CREANCES ET DETTES

€'000	Nature des créances	31.12.14	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.13	31.12.12
	Créances rattachées à des participations	3 959	208	3 751	4 059	4 041
	Prêts	472		472	429	388
	Autres immobilisations financières	599	74	525	504	459
	Acomptes versés sur commandes	59	59	-	112	210
	Clients litigieux	620	620	-	620	206
	Autres créances clients	22 008	10 574	11 434	17 446	15 443
	Organismes sociaux	13	13	-	2	3
	Etat, impot sociétés	1 581		1 581	1 165	1 240
	Etat, TVA	522	522	-	290	355
	Etat, Subvention	186		186	189	188
	Débiteurs divers	166	152	14	368	188
	Charges constatées d'avance	244	244	-	158	333
	Total	**30 429**	**12 466**	**17 963**	**25 342**	**23 054**
	Prêts accordés en cours d'exercice	43			41	40

€'000	Nature des dettes	31.12.14	A un an au plus	A plus d'un an	31.12.13	31.12.12
	Soldes bancaires créditeurs	2 282	2 282	-	1 652	1 728
	Emprunts à plus d'un an à l'origne	3 256	786	2 470	1 658	1 079
	Autres dettes financières diverses	246	246	-	51	31
	Fournisseurs	3 286	3 286	-	3 427	2 771
	Clients, acomptes reçus sur commandes	1 932	752	1 180	3 199	2 593
	Clients créditeurs	38	38	-	94	67
	Clients, avoirs à établir			-		328
	Etat, TVA	4 195	2 444	1 751	2 982	2 951
	Autres impots et taxes	648	648	-	347	453
	Personnel	1 729	1 729	-	1 631	1 589
	Organismes sociaux	2 831	2 831	-	1 954	2 187
	Groupe et associés	757	757	-	728	129
	Créditeurs divers	74	74	-	575	902
	Produits constatés d'avance	869	589	280	413	140
	Total	**22 143**	**16 462**	**5 681**	**18 711**	**16 948**
	Emprunts souscrits dans l'exercice	2401			1367	925
	Emprunts remboursés dans l'exercice	808			783	879

5.3.5.12 COMPTES DE REGULARISATION ET ASSIMILES PASSIF

€'000	Comptes de régularisation et assimilés	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Produits constatés d'avance			
	Maintenance	23	23	51
	Prestations	319	2	44
	Logiciel	207	28	45
	Participation du bailleur aux travaux d'aménagement	320	360	
	sous-total	**869**	**413**	**140**
	Ecart de conversion			
	Créances rattachées aux participation	157	157	159
	Clients	3	1	-
	sous-total	**160**	**158**	**159**
	Total	**1 029**	**571**	**299**

5.3.5.13 DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

€'000	Produits à recevoir	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Clients, factures à établir	19 999	16 502	13 805
	Fournisseurs, avoirs à recevoir	14	13	13
	Débiteurs divers, produits à recevoir	105	71	-
	Total	**20 118**	**16 586**	**13 818**

€'000	Charges à payer	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Intérêts courus auprès des établissements financiers	12	9	10
	Fournisseurs, factures non parvenues	1 335	1 278	859
	Personnel	1 613	1 505	1 482
	Organismes sociaux	752	724	875
	Etat	637	347	418
	Associés	60	30	52
	Clients avoirs à établir		-	328
	Total	**4 409**	**3 893**	**4 024**

5.3.6 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.3.6.1 PRODUCTION IMMOBILISEE

		31.12.14	31.12.13	31.12.12
Frais de developpement immobilisés	Frais de personnel	3 215	2 735	2 989
	Charges externes	151	476	227
	Total	**3 366**	**3 211**	**3 216**

5.3.6.2 TRANSFERT DE CHARGES

€'000		31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Remboursement d'assurances	12	15	13
	Avantage en nature sur salaires		1	4
	Total	**12**	**16**	**17**

5.3.6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

€'000		31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Dotations aux amort. sur immobilisations corp.et incorp.	3 455	3 967	4 357
	Dotations aux provisions sur immobilisations financières	229	-	247
	Dotations aux provisions sur actif circulant		356	-
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	8	13	16
	Dotations aux prov. pour dép.des immo. incorporelles	50	165	38
	Dotations aux autres provisions pour dépréciation		9	-
	Dotations aux provisions pour risques et charges	123	220	132
	Total	**3 865**	**4 730**	**4 790**

5.3.6.4 DETAIL DU RESULTAT FINANCIER

€'000	**Produits financiers**	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Produits d'intérêts financiers	3	5	22
	Produits sur cessions de valeurs mobilières	1	1	10
	Differences positives de change	5	-	6
	Reprises de provisions pour dépréciat. des actions propres	9	5	12
	Reprises de provisions pour dépréciat. des titres de filiales	378	-	100
	Reprises de provisions pour dépréciat.des c/ct filiales	5	80	-
	Reprises de provisions pour perte de changes	102	6	1
	Divers	-	4	-
	Total	**503**	**101**	**151**

La reprise de provisions pour dépréciation des titres de filiales de 378 k€ correspond à Mexys.

€'000	**Charges financières**	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Intérêts et charges assimilées	218	126	173
	Differences négatives de change	10	5	10
	Charges d'intérêts avec les sociétés du groupe	35	4	-
	Abandon de créances au profit de la filiale Mexys	193	-	-
	Dotations aux provisions pour risques de change	104	102	6
	Dotations pour dépréciation des actions propres	-	9	4
	Dotations pour dépréciat.des titres et créances de filiales	155	-	237
	Divers	3	-	-
	Total	**718**	**246**	**430**

La dotation pour dépréciation des titres et créances de filiales pour 155 k€ au 31.12.2014 concerne les titres de Mega-Bus.

5.3.6.5 DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

€'000	Produits exceptionnels	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Autres régularisations des comptes de tiers	38	53	25
	Indemnité compensatrice suite à un litige fournisseur et remboursement des frais de procédure		372	141
	Quote part de subvention virée au résultat	102	186	98
	Boni de cession des actions propres	45	34	18
	Reprises de provisions pour litiges et dépréciations	141	125	95
	Divers	4	-	5
	Total	**330**	**770**	**382**

En 2014, la reprise de provision pour litiges de 141 k€ est de nature sociale à hauteur de 85 k€ et relative à une charge liée au transfert du siège social de Medasys pour 56k€.

€'000	Charges exceptionnelles	31.12.14	31.12.13	31.12.12
	Pénalités sur marché	-	300	-
	Pénalités et majorations	164	44	3
	Autres régularisations comptes de tiers	-	13	7
	Frais de personnel	85	4	104
	Frais liés aux litiges en cours	3	-	31
	Valeur comptable des immo. corporelles et incorp. cédées	-	9	219
	Valeur comptable des titres de participation cédés	-	-	19
	Mali de cession des actions propres	35	9	17
	Dotations aux provisions des amortissements dérogatoires	8	13	16
	Dotations aux provisions pour dépréciation	124	165	38
	Dotations aux provisions pour risques	19	118	45
	Total	**438**	**675**	**499**

Les pénalités sur marché, au 31 décembre 2013, concernent une contribution financière de 300 k€ accordée par Medasys à NoemaLife, suite à la perte d'un marché au Sri-Lanka et eu égard aux perspectives de développements commerciaux futurs au sein de ce partenariat.

L'impairment test réalisé au 31.12.2014 sur le fonds de commerce ISS-Santé a conduit à constater une perte de valeur de 50 k€, elle représentait 165 k€ en 2013 et 38 k€ en 2012 k€.

La dotation aux provisions pour risques de 19 k€ au 31 décembre 2014, est de nature sociale.

5.3.6.6 AUTRES INFORMATIONS

5.3.6.6.1 INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES

€'000	Nombre de titres	Valeur comptable nette
Participations non cotées		
Medasys Digital Systems Inc (USA)	466 670	-
Medasys Ltd. (Japon)	36 000	-
Mega-Bus (France)	20 000	789
Medhealth (Maroc)	1 000	9
Mexys SA (Belgique)	26 500	942
sous-total		1 740
Actions propres cotées		
Actions Medasys SA	60 161	40
Autres formes de participation		
Actions Medasys SA du contrat de liquidité	131 593	99
Total		**1 879**

5.3.6.6.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.6.6.2.1 Engagements reçus

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant maximum de la garantie de passif reçue dans le cadre de l'acquisition de la société SBO (date limite de mise en jeu d'origine fiscale ou sociale 31/01/2013)	-	-	150
Contre garantie reçue de la Coface sur les contrats clients	455	598	-
Caution de la société Noemalife en garantie des crédits court terme		844	925
Total	**455**	**1 442**	**1 075**

5.3.6.6.2.2 Engagements donnés

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Gage du fonds de commerce Mexys au profit de Delta Lloyd en garantie du crédit CT	100	100	100
Nantissement des titres de Mega-Bus en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	58	201
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt Banque Populaire	-	91	158
Nantissement de Sicav monétaire en garantie de l'emprunt HSBC	-	59	135
Engagement donné en faveur de PIH relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	-	-	71
Engagement donné en faveur de Speii Pissaro relatif aux loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail	3 487	2 807	-
Garantie en faveur du président de la filiale japonaise et souscripteur du prêt auprès de Sawyaka Shinkin	48	72	123
Sequestre sur le prix de la vente du fonds de commerce de SBO Conseil en faveur de l'acquéreur la société Agilis au titre d'un risque social		50	62
Garantie de passif en faveur de la Financière VSG l'acquéreur de Noesis	46	46	46
Nantissement du nom commercial, de la clientèle,du droit au bail et des immobilisations en garantie des emprunts	25	1 367	-
Nantissement du fonds de commerce de Medasys S.A.	2 902		
Garantie sur contrats clients	569	598	
Engagements en matière de retraite	1 295	961	825
Total	**8 472**	**6 209**	**1 721**

Il n'existe pas d'engagements commerciaux ou contractuels significatifs. Tous les engagements hors bilan significatifs figurent ci-dessus.

5.3.6.6.2.3 Engagements pris en faveur des membres du Directoire

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit. Le montant de cette indemnité de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Cette décision sera soumise à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale.

5.3.6.6.2.4 Créances cédées

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Montant des créances cédées en affacturage	4 273	3 735	3 724
Montant des marchés donnés en garantie	162	344	925
Créances sur l'état cédées	1 600	129	-
Total	**6 035**	**4 208**	**4 649**

5.3.6.6.2.5 Autres passifs éventuels

A la suite d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2006 et 2007, l'administration fiscale a envoyé le 15 juillet 2009 une notification de rectification à Medasys SA. Medasys SA a contesté cette demande et n'a comptabilisé aucune provision pour risques en l'absence d'impact sur le résultat, le redressement n'ayant qu'une diminution du report fiscal déficitaire pour conséquence. L'impact de cette proposition de rectification pourrait affecter les déficits fiscaux à hauteur de 314 000 euros. Le 7 octobre 2010, la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires a informé Medasys SA qu'elle confirmait la position de l'administration fiscale. Medasys SA a contesté la position de l'administration fiscale dans le cadre d'une procédure contentieuse pour une partie de la demande de l'administration fiscale s'élevant à 304 898 euros.

5.3.6.6.2.6 Crédit-bail

€'000	Valeur d'acquisition des biens	Cumul des redevances payées au titre des exercices précédents	Redevances payées au cours de la période	Redevances restant à payer à 1 an	Redevances restant à payer de 1 à 5 ans	Total restant à payer	Valeur résiduelle
Matériel de bureau et informatique	469	153	170	133	119	252	1
Matériel de transport	59	3	11	12	21	33	-
Total	**528**	**156**	**181**	**145**	**140**	**285**	**1**

La dotation aux amortissements de l'exercice et les dotations cumulées au titre des exercices précédents qui auraient été enregistrés pour ces biens, s'ils avaient été acquis, s'élèveraient respectivement à 118 k€ et à 163 k€.

5.3.6.6.3 IMPOT SUR LES SOCIETES

5.3.6.6.3.1 Suivi des déficits reportables

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Déficits ordinaires reportables	13 761	13 349	12 868

5.3.6.6.3.2 Ventilation de l'impôt

Le produit d'impôt de 1 229 k€ correspond au crédit d'impôt recherche dégagé au titre de l'exercice 2014.

5.3.6.6.4 BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS, BSA

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2011 avait décidé l'attribution et l'émission de BSA pour une période allant du 16 janvier 2012 au 16 janvier 2015. L'exercice de ces BSA a été constaté comme suit :

- l'exercice de 366 080 BSA(1), entre le 16 janvier 2012 et le 16 janvier 2013, a donné lieu à la création de 36 608 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 13 mars 2013,

- l'exercice de 3 193 770 BSA(2) entre le 17 janvier 2013 et le 16 janvier 2014 a donné lieu à la création de 319 377 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 14 mars 2014,

- l'exercice de 10 669 490 BSA(3) exercé entre le 17 janvier 2014 et le 16 janvier 2015 a donné lieu à la création de 1 066 949 actions nouvelles, constatée par le Directoire du 5 mars 2015, soit un prix d'exercice de 680 820,16 €.

5.3.6.7 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES ET CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les opérations avec les sociétés dans lesquelles Medasys SA exerce un contrôle exclusif énumérées ci-dessous telles qu'elles apparaissent pour leur valeur brute dans ses comptes annuels.

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Participations	12 700	12 700	12 690
Créances rattachées à des participations	3 959	4 059	4 041
Créances clients et comptes rattachés	192	297	272
Dettes rattachées à des participations	91		91
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	167	202
Achats d'immobilisation		52	
Achats de marchandises	75	86	135
Achats et autres charges externes	371	183	295
Chiffre d'affaires	328	534	498
Produits financiers	1	5	7
Charges financières	196	4	1
Produits d'impôt		72	

Au cours de l'exercice 2014, Medasys S.A. et sa filiale Mega-Bus ont conclu une convention de sous-location d'un espace de bureaux à Clamart, en remplacement de celle portant sur les bureaux de Gif-sur-Yvette. Cette nouvelle convention est consentie pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2014.

- les opérations réalisées entre le Groupe Medasys et la société mère NoemaLife. Le Groupe Medasys est consolidé dans les comptes consolidés du Groupe italien NoemaLife. NoemaLife est coté à la bourse de Milan (mnémonique NOE - code ISIN IT 0004014533).

€'000	31.12.14	31.12.13	31.12.12
Créances financières			11
Dettes financières	698	698	
Créances clients et comptes rattachés	369		51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	899	520	99
Achats et autres charges externes	391	420	189
Chiffre d'affaires	237		31
Charges financières	32	9	
Produits financiers			13

Au cours de l'exercice 2013, la société NoemaLife a mis à la disposition de Medasys la somme de 698 k€ rémunérée en 2014 au taux annuel de 4,5 % conformément à un avenant à la convention de trésorerie signé le 10 février 2014. Les charges financières comptabilisées en 2014 au titre de cette convention se sont élevées à 32 k€.

Au titre de la convention d'assistance mise en place entre NoemaLife et Medasys S.A., cette dernière a enregistré dans ses comptes une charge de 240 k€ représentant 1% du chiffre d'affaires du Groupe Medasys.

En tant qu'actionnaire principal et membre majoritaire du Directoire, la société NoemaLife participe au déploiement stratégique des activités de sa filiale Medasys. Compte-tenu des investissements commerciaux de sa filiale à réaliser et des délais entre les

discussions entreprises avec les clients et la date de signature des contrats et des premiers règlements, NoemaLife fera tous ses efforts afin que Medasys puisse faire face à ses engagements pour les 12 mois à venir.

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes de direction

Rémunération totale perçue au titre de l'exercice		**2014**	**2013**	**2012**
Frédéric Vaillant, Président du Directoire				
	Rémunération fixe	185 220 €	180 810 €	178 244 €
	Rémunération variable	95 109 €	83 063 €	58 220 €
Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire				
	Rémunération fixe	120 762 €	117 886 €	119 620 €
	Rémunération variable	25 181 €	18 400 €	14 950 €

Au cours de l'exercice 2014, aucune autre opération significative n'a été conclue avec un membre des organes de direction ou un actionnaire ayant une influence notable sur la société.

Aucune convention ne portant pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales n'est intervenue au cours de l'exercice entre les filiales et les dirigeants ou les actionnaires de Medasys S.A..

5.3.6.8 DONNEES SOCIALES

5.3.6.8.1 REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET DES ORGANES DE CONTROLE

- Le montant global brut des rémunérations des membres du Directoire comptabilisé au titre de 2014 s'est élevé à 426 272 € à comparer à 400 159 € en 2013 et à 371 034 € en 2012.
- Options de souscription d'action : Medasys n'a pas de plan de stock-options ou d'options d'achat et par conséquent n'a pas comptabilisé de charge à ce titre en 2014.
- Jetons de présence : Conformément à la décision de l'Assemblée Générale du 3 mai 2012, 30 000 € ont été alloués au titre de l'exercice 2014. A la date de clôture, ils n'ont pas encore été répartis entre les différents membres. En conséquence, la somme de 30 000 € reste à percevoir par les membres du Conseil de surveillance à laquelle il convient d'ajouter les 30 000 € de jetons de présence de l'exercice 2013 non encore versés.

5.3.6.8.2 EFFECTIFS

(en nombre de salariés)	**31.12.14**	**31.12.13**	**31.12.12**
Ingénieurs et cadres	176	154	160
Employés, techniciens et apprentis	36	19	21
Total	**212**	**173**	**181**

5.3.6.8.3 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Actheos				PricewaterhouseCoopers			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
€'000	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Mission de commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	56	48	100%	100%	65	66	100%	100%

5.3.6.9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis le 31 décembre 2014.

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires
Medasys SA
Immeuble Pentagone Plaza
381 Avenue du Général de Gaulle
92140 Clamart

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Medasys SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.3.6.7 « Transactions avec les parties liées et conventions réglementées » de l'annexe précisant le rôle de NoemaLife, actionnaire principal de Medasys, dans le cadre du respect de ses engagements dans un contexte normal de poursuite des activités.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

- La note [5.3.2.1] de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement et à leur amortissement.

- La note [5.3.2.8] de l'annexe expose les règles comptables de reconnaissance du chiffre d'affaires.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Les notes [5.3.2.1 et 5.3.2.3] de l'annexe exposent les modalités d'évaluation des immobilisations incorporelles et financières. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

- Fait à Neuilly Sur Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit Marc Ghiliotti	Actheos Emmanuelle Rouxel

5.5 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75 009 Paris

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Actionnaires,
MEDASYS
Pentagone Plaza
381, avenue Charles de Gaulle
92140 Clamart

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec la société NOEMALIFE

Convention d'assistance

Nature et objet : MEDASYS a conclu avec NOEMALIFE une convention d'assistance prévoyant la mise à disposition de ressources techniques, administratives et financières par cette dernière. Dans le cadre de cette convention, MEDASYS doit verser une redevance qui représente 1% de son chiffre d'affaires consolidé en 2014 et 1,5% en 2015.

Modalités : La convention a été approuvée par le conseil de surveillance du 22 mai 2014 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2014.

En 2014, les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 240 000 euros.

Avec la société Mega-Bus International SAS

Convention de sous-location

Nature et objet : Suite au déménagement intervenu en décembre 2013, une nouvelle convention de sous-location a été mise en place en 2014.

Modalités : MEDASYS a conclu avec sa filiale Mega-Bus International SAS une nouvelle convention de sous-location d'un espace de bureau de 80 m² avec 11 parkings situés dans l'immeuble Pentagone Plaza à Clamart. Cette convention, prenant effet le 1er janvier 2014 pour expirer le 1er janvier 2023, a été approuvée par le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2014.

En 2014, les produits comptabilisés au titre de cette convention se sont élevés à 21 500 euros.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés de la convention suivante, autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avec Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier, membres du Directoire

Engagement d'indemnité de cessation de fonctions en faveur des membres du Directoire

Nature et objet : L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'une indemnité de cessation de fonctions en faveur de Monsieur Frédéric Vaillant, Président du directoire, et Monsieur Jean-Paul Boulier, Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de cet engagement de prévoir une nouvelle indemnité à leur profit.

Modalités : Le versement de cette indemnité serait dû en cas de non-reconduction de leur mandat à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leur mandat de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale. Le montant de cette indemnité de cessation de fonctions est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Ainsi, l'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif;
- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Avenant à la convention de trésorerie

Nature et objet : Par acte signé en date du 10 février 2014, votre société a conclu avec la société NOEMALIFE un avenant à la convention de trésorerie signée le 23 décembre 2011, déjà approuvée par l'Assemblée Générale et prévoyant la mise à disposition réciproque des excédents de trésorerie. S'agissant d'un avenant à une convention précédemment autorisée et approuvée, la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Modalités : Cet avenant a porté le taux de rémunération de Euribor 3 mois plus 1,5% à 4,5%, avec effet rétroactif au 1er janvier 2014. La convention reste renouvelable annuellement par tacite reconduction.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention pour l'exercice 2014 se sont élevées à 32 471,51 euros.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Actheos
Marc Ghiliotti	Emmanuelle Rouxel

5.6 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTROLE INTERNE ET LES PRINCIPES DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Le présent rapport, établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce, a notamment pour objet de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et du Directoire, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que des principes et règles arrêtés par le Conseil de surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux.

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 12 août 2011 avait adopté le Code Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 (ci-après le Code Middlenext) comme code de référence en matière de gouvernement d'entreprise. Le Code Middlenext est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

La rédaction de ce rapport s'appuie en conséquence sur le code Middlenext. Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- en matière d'évaluation du Conseil

Une pratique informelle des règles d'évaluation s'est instaurée par des discussions internes concernant la composition du Conseil, la périodicité des réunions et la qualité des débats. Les suggestions et pistes d'amélioration émises par les membres du Conseil sont prises en compte au fur et à mesure des demandes. En 2014, elles ont concerné l'adaptation de certains tableaux de reporting et les délais de transmission des documents préalablement à la tenue du Conseil. Aucune réclamation n'a été formulée concernant les conditions de préparation du Conseil. Il n'y a pas eu de nomination récente (dernières nominations en 2012),

- en matière d'adoption d'un règlement intérieur du Conseil

L'adoption d'un règlement intérieur du Conseil est toujours en cours de réflexion. Les règles de fonctionnement et l'organisation des travaux du Conseil permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

Ce rapport a été discuté et approuvé par le Conseil de surveillance de la société lors de la séance du 5 mars 2015 et transmis aux commissaires aux comptes.

I) INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1 LE DIRECTOIRE

La société Medasys est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

- Composition du directoire

Le Directoire est composé de cinq membres. Il est constitué de Monsieur Frédéric Vaillant, Président, de Madame Cristina Signifredi, de Messieurs Jean-Paul Boulier, Achille Grisetti et Andrea Grandi.

- Tenue des réunions du Directoire

Les convocations sont faites soit oralement, soit par écrit.

Les réunions se tiennent principalement au siège social.

Au cours de l'exercice 2014, le Directoire s'est réuni quatre fois, le 13 mars, le 15 mai, le 23 juillet et le 14 novembre.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Directoire est de 75 %.

L'Assemblée Générale mixte du 22 mai 2014 a décidé de ne pas exclure la possibilité, pour les membres du Directoire, de participer par des moyens de visioconférence ou de télécommunication aux réunions du Directoire ayant pour objet l'arrêté des comptes sociaux et consolidés ainsi que les rapports y afférents.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Directoire portant sur l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y ont effectivement participé.

1.2 LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est composé de 5 membres :

- Madame Florence Hofmann, Présidente ;
- Monsieur Andrea Corbani, Vice-Président ;
- Monsieur Francesco Serra ;
- Monsieur Paolo Toth ;
- Monsieur Pierre Serafino.

Messieurs Francesco Serra, Andrea Corbani et Paolo Toth ont la nationalité italienne. Madame Florence Hofmann dispose pour sa part de la double nationalité, française et suisse. Monsieur Pierre Serafino a la nationalité française.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,

- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,

- Ne pas être actionnaire de référence de la société,

- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,

- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Seul Monsieur Pierre Serafino est considéré comme indépendant au regard des critères d'indépendance repris ci-dessus.

Le tableau ci-dessous précise la situation des membres du Conseil au regard des critères retenus par le Code Middlenext pour définir l'indépendance des membres du Conseil :

Membres du conseil indépendants	Madame Florence Hofmann	Monsieur Andrea Corbani	Monsieur Francesco Serra	Monsieur Paolo Toth	Monsieur Pierre Serafino	Explications en cas de non conformité
Ne pas être, ni avoir été au cours des 3 dernières années, salarié ou dirigeant mandataire de la société ou d'une société du groupe	Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier significatif de la société ou son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	
Ne pas être un actionnaire de référence de la société	Non Indépendant	Indépendant	Non Indépendant	Indépendant	Indépendant	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 3 années précédentes	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	Indépendant	
Conclusion sur l'indépendance	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Non indépendant	Indépendant	

Concernant la représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est rappelé que le Conseil comporte en son sein une femme (20%) et quatre hommes.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil de surveillance figurent dans ce rapport annuel au chapitre 2.11 consacré aux organes de direction, de surveillance et de contrôle qui précise notamment les autres mandats exercés par les membres du Conseil.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, une durée de six ans.

Les statuts (Article 14) prévoient l'obligation pour un membre du Conseil de surveillance de posséder 25 actions de la société.

- Conditions de préparation des travaux du Conseil

Les membres du Conseil de surveillance sont convoqués aux réunions conformément à l'article 14 des statuts de la Société et peuvent exercer leur droit d'information conformément à la réglementation en vigueur. Les convocations aux Conseils de surveillance de l'année 2014 ont été faites par écrit deux jours au moins à l'avance.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de surveillance préalablement à la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

- Tenue des réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, fonctionne et délibère conformément aux dispositions légales et statutaires en vigueur. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Il exerce, en toute indépendance, un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il établit chaque année un rapport relatif aux comptes de l'exercice et le présente à l'assemblée générale annuelle.

Le Conseil de surveillance se réunit au moins quatre fois par an pour prendre connaissance du rapport trimestriel du Directoire et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des décisions à prendre.

En 2014, le Conseil de surveillance s'est réuni à quatre reprises, le 8 avril, le 22 mai, le 23 juillet et 4 novembre. Le taux de présence de ses membres s'est établi à 90 % au cours de l'exercice.

Les représentants du personnel assistent systématiquement à toutes les réunions du Conseil de surveillance.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du Conseil qui examinent les comptes semestriels et annuels.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a délibéré notamment sur les points suivants :

- examen des comptes sociaux et consolidés annuels clos au 31 décembre 2013 et des comptes semestriels 2014 ainsi que la convocation de l'assemblée générale annuelle,

- examen et validation du budget 2014 et du business plan à trois ans,

- autorisation des conventions visées au titre de l'Article L.225-88 du Code de Commerce,

- autorisation donnée au Directoire pour la mise en place de prêts moyen-terme et pour le nantissement du fonds de commerce,

- démission d'un membre du Directoire et nouvelle nomination,

- analyse de la situation financière du groupe et des besoins de trésorerie.

- Conflits d'intérêts.

A la date du présent rapport, il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et la société Medasys. En tout état de cause, si l'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire se trouvait en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, il serait tenu de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

1.3 LES COMITES

Les critères retenus pour qualifier l'indépendance des membres des comités sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil.

- Comité des rémunérations

Le Conseil de surveillance a constitué en 2003 un comité des rémunérations. Il est à ce jour constitué de Madame Florence Hofmann, Présidente et Monsieur Andrea Corbani. Il se réunit au minimum une fois par an pour faire des propositions concernant la rémunération des dirigeants, déterminer les modalités d'intéressement de ces derniers en liaison avec la réalisation d'objectifs chiffrés, dont l'objet peut varier d'un exercice à l'autre suivant la stratégie poursuivie par la société, et émettre des propositions concernant le montant de l'enveloppe globale des jetons de présence. Le comité rend compte de ses travaux au Conseil de surveillance.

En 2014, il s'est réuni une fois le 22 mai. La présence des membres aux réunions du Comité des rémunérations est de 100%.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

- Comité d'audit

A titre de rappel, le Conseil de surveillance du 5 août 2010 avait décidé la création d'un comité d'audit.

Concernant le comité d'audit, la société se réfère au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupart Lafarge sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 à l'exception toutefois des travaux d'évaluation du comité qui n'ont pas encore été entamés.

Le comité d'audit est composé de deux membres, Monsieur Francesco Serra, Président et Monsieur Pierre Serafino. Monsieur Pierre Serafino est un membre indépendant. Les deux membres du Comité d'Audit sont considérés comme compétents en matière financière et comptable, compte tenu des fonctions de direction générale qu'ils occupent respectivement dans NoemaLife, maison-mère de Medasys et dans un groupe international coté. Par ailleurs Monsieur Pierre Serafino a également occupé différentes fonctions de direction au sein du groupe Medasys jusqu'en 2005.

Conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif aux missions du comité, ce dernier est notamment chargé d'assurer le suivi :

a) du processus d'élaboration de l'information financière ;

b) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

c) du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;

d) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

En 2014, le comité s'est réuni deux fois, le 8 avril et le 23 juillet.

Au cours de 2014, le comité a effectué les travaux suivants :

- suivi du contrôle légal des comptes,

- suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, avec un suivi particulier de la gestion du risque de liquidité.

Le taux de participation à ce comité est de 100 %.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes et le directeur financier.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

- Comité de direction

Un comité de direction se réunit chaque mois. Il est composé des responsables opérationnels de la société (Président du Directoire, Responsables de services, Responsable Qualité et Directeur Administratif et Financier). Le rôle du comité de direction consiste à mettre en œuvre la stratégie de l'entreprise et à prendre des décisions partagées sur les domaines opérationnels. Par ailleurs, les dépenses occasionnées par les différentes fonctions de l'entreprise sont mises sous contrôle principalement par la procédure « Guide d'achat de produits et de services », et une comptabilité analytique qui met sous contrôle les dépenses des différentes fonctions de l'entreprise.

II) PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations ;

- la fiabilité des informations financières ;

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur des procédures destinées à assurer le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs de la Société, la prévention et la détection des fraudes et des erreurs, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables ainsi que l'établissement, en temps voulu, d'informations comptables et financières fiables.

Le contrôle interne a, entre autres, pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques, tant ceux résultant de l'activité de l'entreprise que les risques d'erreurs et de fraudes. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une assurance absolue que les risques d'erreurs ou de fraudes sont totalement maîtrisés ou éliminés.

Les acteurs clés du contrôle interne sont principalement le Directoire, le comité de direction, la Direction financière et la Direction des opérations. L'essentiel des activités de contrôle opérationnel est réalisé par les différents responsables de chaque unité opérationnelle. Ainsi, l'ensemble des opérations financières du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Financier. Compte tenu de l'entrée de NoemaLife et de l'extension du périmètre du Groupe, la fonction « corporate » a été renforcée avec la mise en place d'une convention de gestion la trésorerie ainsi qu'une convention d'assistance administrative, financière et technique.

La société Medasys S.A. bénéficie d'une certification ISO 9001 : 2008 et ISO 13485 : 2004.

D'une façon générale, le contrôle interne s'articule sur les délégations de pouvoirs et la séparation des fonctions.

Les risques opérationnels de la société, de par son activité, sont principalement ceux liés à l'exécution des contrats et des marchés publics : risques de dépassement de délais, risques de dépassement de coûts, risques techniques, l'ensemble faisant l'objet d'un suivi permanent par les opérationnels et soumis aux procédures de réception des clients. Le service contrôle de gestion présente à chaque comité de direction un tableau de suivi des temps pour les projets critiques et les projets suivis à l'avancement.

Des comités de direction exceptionnels peuvent se réunir à tout moment à la demande de la direction opérationnelle afin d'analyser des situations ponctuelles critiques. En fonction du niveau de risque détecté, le comité de direction peut se faire assister de conseillers juridiques externes.

La Société ne présente pas de risque majeur, notamment en termes d'environnement ou de santé publique.

Pour les filiales étrangères, la gestion des ressources humaines est organisée par filiale sous le contrôle du Groupe. Chaque filiale applique les dispositions réglementaires locales en vigueur en s'appuyant sur les compétences de spécialistes de la profession. Pour les filiales de droit français, la gestion des ressources humaines est regroupée afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques sociaux.

Les litiges importants relatifs au personnel sont suivis au niveau du groupe avec l'appui systématique d'avocats spécialisés.

Les éléments de rémunérations fixes et variables de la paie sont systématiquement approuvés par la Direction Générale.

Au cours de l'exercice 2014, quatre audits externes ont été réalisés par la société Dextral. Les thèmes audités ont été : Le processus RH et l'Amélioration continue, le processus Achats et les réclamations clients, La Vente et le Marketing et le Processus Conception. Ces audits ont mis en évidence un certain nombre d'actions d'amélioration concernant notamment la matérialisation des tests de vérification de notre processus de développement, et l'extension de l'évaluation des fournisseurs à certains sous-traitants assurant des prestations directes chez nos clients.

Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

S'agissant des risques liés à l'établissement d'informations comptables et financières erronées, la société s'est dotée des moyens de gestion appropriés, y inclus un système de contrôle de gestion analytique. Elle pratique des arrêtés comptables mensuels intégrant systématiquement des rapprochements bancaires.

Au cours de l'année 2014, Medasys a changé de logiciel de gestion. Suite à cette migration, nos commissaires aux comptes ont effectués des contrôles et ont émis un certain nombre de recommandations visant à renforcer encore le niveau de sécurité de notre système d'information. Les recommandations importantes seront mises en œuvre au cours du premier semestre 2015.

Les filiales étrangères sont responsables de la production de leurs états financiers, du suivi de leurs performances par rapport au budget, et de la gestion de leur besoin en fonds de roulement. La Direction financière du groupe examine les performances dans ces domaines et conseille les directions locales sur les corrections des écarts et anomalies éventuelles. Concernant la filiale de droit français, le groupe a regroupé la tenue de la comptabilité au siège social. L'objectif est de faciliter l'harmonisation des règles et méthodes comptables du Groupe, accélérer le processus de reporting et assurer une meilleure maîtrise des risques financiers. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage pour l'ensemble des filiales françaises afin d'harmoniser les procédures en matière de recouvrement de créances clients et permettre une centralisation de la trésorerie auprès des banques du Groupe pour une meilleure visibilité des liquidités.

L'élaboration des comptes consolidés est réalisée par les services internes. Leur établissement est facilité par une structure juridique simple et des flux intra-groupe isolés.

La société a procédé en 2004 à une refonte complète du manuel de procédures comptables afin de renforcer la séparation des fonctions, et formaliser certains contrôles de prévention et de détection liés notamment à notre procédure de clôture.

III) DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Concernant les jetons de présence, il est rappelé que l'Assemblée générale du 3 mai 2012 a fixé une enveloppe annuelle de jetons de présence de 30 000 € par an, jusqu'à décision contraire.

Des comparaisons ont montré que ces montants se situaient dans la fourchette des sociétés de même importance.

Les jetons de présence sont répartis proportionnellement à la présence effective des membres aux réunions du Conseil de surveillance et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.

Les membres du Directoire sont rémunérés au titre de leur mandat social. Ils n'ont pas de contrat de travail.

La détermination de la politique de rémunération des dirigeants relève de l'appréciation du Conseil de surveillance qui en fixe les principes généraux fondés non seulement sur la pratique des marchés dans des secteurs comparables mais encore sur la taille de l'entreprise eu égard notamment à son chiffre d'affaires et à ses effectifs.

La rémunération versée aux dirigeants comporte une partie fixe et une partie variable. La partie fixe de la rémunération tient compte du niveau des responsabilités, de l'expérience et de la performance. La partie variable est déterminée au regard de la réalisation d'objectifs de performance globale de la société et des évènements liés à chaque exercice. Les objectifs de performance reposent sur des objectifs quantitatifs basés sur le budget consolidé du groupe approuvé en Conseil de surveillance étant précisé que le niveau de réalisation attendu de ces objectifs quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Un véhicule de fonction peut également être attribué aux dirigeants en fonction de leur rôle de représentation. Toutefois, les membres du Directoire actuels bénéficient d'un forfait kilométrique mensuel pour couvrir leurs frais liés à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Par ailleurs, les membres du Directoire ne disposent pas de stock-options ou de plan d'attribution gratuite d'actions.

Il n'existe pas non plus de régime de retraite supplémentaire en faveur des membres du Directoire.

L'engagement pris par NoemaLife le 19 juillet 2011 concernant le versement d'indemnités de cessation de fonctions en faveur de Messieurs Frédéric Vaillant et Jean-Paul Boulier, respectivement Président du directoire et Membre du Directoire, est arrivé à échéance le 11 novembre 2014. En conséquence, dans sa séance du 5 mars 2015, le Conseil de Surveillance de Medasys a décidé, en remplacement de l'engagement pris par NoemaLife, de prévoir de nouvelles indemnités de départ.

Le montant de ces indemnités de cessation de fonction est égal à une année de rémunération brute, primes incluses, ces dernières étant basées sur la moyenne des rémunérations variables attribuées au titre des deux dernières années civiles d'activité. Le versement de ces indemnités serait dû en cas de non-reconduction des mandats de Monsieur Frédéric Vaillant ou de Monsieur Jean-Paul Boulier à l'initiative du Conseil de surveillance ou de révocation de leurs mandats de membre du Directoire sauf en cas de faute grave ou lourde ou en cas d'incapacité physique ou mentale.

Les conditions de performance associées à cet engagement restent identiques à celles qui avaient été attachées à l'engagement pris par NoemaLife. Ainsi, l'indemnité serait due en cas d'atteinte de deux des trois critères figurant ci-dessous :

- la croissance du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant des deux exercices précédant le départ est en moyenne égale ou supérieure à 10% ;
- le résultat net de l'exercice précédant le départ est positif ;

- la moyenne de la capacité d'autofinancement consolidée générée par l'activité des deux derniers exercices est supérieure ou égale à 500 000 euros.

Ces deux décisions seront soumises à l'approbation de notre prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai prochain à 9 heures au Mercure Paris Vaugirard Porte de Versailles - 69 boulevard Victor - 75015 PARIS.

IV) PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A titre de rappel, l'Assemblée Générale Mixte du 22 mai 2014 a décidé de prévoir expressément dans les statuts de la société l'absence de droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.
Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'inscription comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription comptable des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce;(ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique, et être reçues au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale, sans pouvoir être adressées plus de vingt jours après la date de publication au BALO de l'avis préalable.

V) ELÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE.

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire en 2.11.

La Présidente du Conseil de surveillance

Florence Hofmann

Le 5 mars 2015

5.7 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

PricewaterhouseCoopers Audit
Commissaire aux comptes
63, rue de Villiers
92 208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Actheos
Commissaire aux comptes
6, avenue du Coq
75 009 Paris

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE MEDASYS

Aux Actionnaires,
MEDASYS
Pentagone Plaza
381, Avenue Charles de Gaulle
92140 Clamart

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MEDASYS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 24 avril 2015

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	Actheos
Marc Ghiliotti	Emmanuelle Rouxel